

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 07068 Numéro SIREN : 341 737 062 Nom ou dénomination : CNP ASSURANCES
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2019 sous le numéro de dépôt 38988

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-05-2019

N° DE DEPOT : 038988

N° GESTION : 1987B07068

N° SIREN : 341737062

DENOMINATION : CNP ASSURANCES

ADRESSE : 4 Pce Raoul Dautry 75015 Paris

MILLESIME : 2018

les 60 mph sent
i miles down to
re part in case.

CNP ASSURANCES

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
CNP ASSURANCES
4 place Raoul Dautry
75716 PARIS CEDEX 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CNP Assurances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la Provision pour risques croissants : Dépendance et Emprunteur
(Se référer à la note 4.6 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de notre audit

**Réponses apportées par le collège des
Commissaires aux comptes lors de l'audit**

Une provision pour risques croissants est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir pour le calcul de cette provision.

Au 31 décembre 2018, les autres provisions techniques, détaillées en note 4.6 de l'annexe aux comptes annuels, incluent la provision pour risques croissants du risque dépendance pour un montant de 380 M€, tandis que la provision pour risques croissants relative au risque emprunteur s'élève à 229 M€ brut de réassurance.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance et emprunteur au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement :

- Le taux d'actualisation sur le risque de dépendance ;
- Les tables d'expérience élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille ;
- Les comportements de rachat des assurés notamment compte tenu de l'incertitude introduite sur les comportements de rachat par l'amendement « Bourquin » à la loi dite « Sapin 2 ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants. Nous avons notamment réalisé les travaux suivants avec l'aide de nos experts internes en risques et modèles :

Examiner la conception mathématique du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie significative pouvant fausser le montant de la provision calculée notamment via la réexécution de calculs.

Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend en particulier :

- La détermination des classes homogènes de risques (maille à laquelle la mutualisation entre les PRC positives et négatives calculées tête par tête est possible) en lien avec la segmentation retenue pour la tarification ;
- Les principes et méthodologies de détermination du taux d'actualisation ;
- Les principes et méthodologies de détermination des lois de rachats et des tests de sensibilités associés ;
- Les principes et méthodologies de détermination des tables d'expérience ;
- Les principes de détermination des coefficients de PRC et leur correcte application pour le calcul tête par tête.

Evaluation de la Provision Globale de Gestion (Se référer à la note 4.5.2 de l'annexe aux comptes annuels)**Point clé de notre audit****Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit**

La provision globale de gestion est une provision destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats individuels d'Epargne et de Retraite, et les contrats collectifs de Retraite, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ces contrats.

Au 31 décembre 2018, les autres provisions techniques, détaillées en note 4.5.2 de l'annexe aux comptes annuels, incluent la provision globale de gestion à hauteur de 249 M€.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité de la provision globale de gestion à :

- L'environnement de taux de rendement bas
- La qualité des données sous-jacentes ;
- Les hypothèses utilisées pour modéliser les résultats futurs.

Les principales données sont les suivantes :

- Les données relatives aux contrats ;
- Les coûts réels historiques liés à la gestion de l'activité.

Les principales hypothèses concernent :

- Le niveau d'agrégation auquel se situe la compensation entre les résultats futurs positifs et négatifs pour des catégories homogènes des contrats ;
- L'estimation des prélèvements contractuels futurs pouvant être effectués, sous condition du respect des garanties données aux assurés ;
- Le taux de rendement financier futur ;
- Le coût de gestion, et en particulier les natures de coûts à prendre en compte, qui dépendent du système de répartition analytique des charges par destination ;
- Le niveau futur des rachats ou des réductions des contrats.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision globale de gestion. Nous avons notamment réalisé les travaux suivants avec l'aide de nos experts internes en risques et modèles :

- Apprécier le respect des prescriptions imposées par les textes applicables ;
- Analyser le périmètre d'application de la provision et les hypothèses de regroupements effectués par contrat afin de vérifier leur homogénéité ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses avec les données observées dans le passé et/ou utilisées par ailleurs afin de projeter les résultats futurs (frais de gestion, taux de rachat, ...) ;
- Vérifier, par sondage, la concordance des données de base utilisées pour le calcul, avec les dispositions contractuelles en matière de prélèvements sur les contrats ;
- Analyser les modalités de détermination de la courbe des taux rendements appliqués aux provisions mathématiques pour déterminer les produits financiers provisionnels ;
- Procéder par sondage à une évaluation indépendante pour apprécier l'exactitude des calculs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CNP Assurances par votre assemblée générale du 18 mai 1998 pour le cabinet Mazars et du 25 mai 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Mazars était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 9^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2019

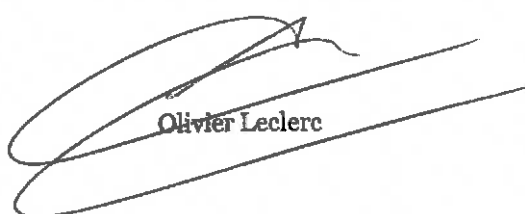
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS



Bénédicte Vignon



Olivier Leclerc

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CNP Assurances

Société anonyme à Conseil d'administration

Au capital de 686 618 477 €

Siège social : 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris (France)

341 737 062 R.C.S. Paris – APE : 6511 Z.

Comptes annuels

au 31 décembre 2018

Sommaire

I.	Bilan au 31 décembre 2018	3
II.	Comptes de résultat au 31 décembre 2018	5
II.1.	Compte de résultat technique non-vie	5
II.2.	Compte de résultat technique vie	6
II.3.	Compte de résultat non technique	7
III.	Engagements reçus et donnés	7
IV.	Annexe aux comptes annuels	8
Note 1	Faits caractéristiques de l'exercice 2018	8
1.1	Nomination d'Antoine Lissowski en tant que directeur général de CNP Assurances	8
1.2	Conclusion d'un protocole d'accord engageant avec Caixa Seguridade	8
1.3	Emission d'obligations subordonnées perpétuelles pour un montant de 500 M€	8
Note 2	Événements significatifs postérieurs à la clôture 2018	9
Note 3	Changements de méthode comptable	9
Note 4	Principes et méthodes comptables	9
4.1	Fonds propres	9
4.2	Actifs incorporels	9
4.3	Opérations de placement	9
4.4	Actifs corporels	15
4.5	Assurance vie et capitalisation	15
4.6	Assurance invalidité accident maladie	16
4.7	Réassurance	16
4.8	Comptes de tiers et de régularisation	16
4.9	Avantages au personnel	16
4.10	Freis d'acquisition et de gestion	17
4.11	Plan Epargne Retraite Populaire et Plan Epargne Retraite Entreprise	17
4.12	Provision technique spéciale complémentaire du régime L. 441-1	18
4.13	Provision Collective de Diversification Différée	18
4.14	Fiscalité	18
4.15	Consolidation	19
Note 5	Postes du bilan	20
5.1	Évolution des actifs incorporels, constructions, titres de propriété sur les entreprises liées et celles avec lesquelles existe un lien de participation	20
5.2	Placements	21
5.3	Créances et dettes ventilées selon leur durée	23
5.4	Participations et entreprises liées	24
5.5	Composition de l'actionnariat	45
5.6	Réserves, fonds propres, réévaluation	45
5.7	Autres informations sur le bilan	46
5.8	Détail de la variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance	47
5.9	Ventilation des provisions techniques issues des contrats PERP	47
5.10	Provision pour risque d'exigibilité	48
Note 6	Compte de résultat	48
6.1	Ventilation des produits et charges de placements	48
6.2	Ventilation des produits et charges des opérations techniques	49
6.3	Transferts de richesses Eurocroissance	52
6.4	Charges de personnel	52
6.5	Commissions	52
6.6	Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques	52
6.7	Charges d'impôts	53
6.8	Participation des assurés aux résultats techniques et financiers	53
6.9	Effectif	53
6.10	Rémunération des dirigeants	54
6.11	Chiffre d'affaires par secteur géographique	54
6.12	Honoraires des commissaires aux comptes	55
Note 7	Engagements hors bilan	55
Note 8	Renseignements relatifs aux passifs subordonnés	56

I. Bilan au 31 décembre 2018

I.1. ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Évolution
Actifs incorporels	5.1	67 090	69 972	-4,1%
Placements		291 850 755	291 619 897	0,2%
Terrains et constructions	5.1	12 141 480	11 796 327	2,9%
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation *	5.1 et 5.4.1	9 305 566	8 511 322	42,9%
Autres placements		270 265 215	273 017 857	-1,0%
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	5.2.1	226 494	194 491	17,5%
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	6.2.1	33 996 013	34 238 862	-0,7%
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		21 224 185	22 325 081	-4,9%
Provisions pour primes non acquises et risques en cours		0	0	0,0%
Provisions d'assurance vie		16 511 152	18 808 518	-1,6%
Provisions pour sinistres vie		284 719	260 960	9,1%
Provisions pour sinistres non-vie		371 849	1 021 807	-63,6%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		281 746	239 809	17,5%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		3 557	628	330,7%
Provisions d'égalisation		15 860	16 818	-5,6%
Autres provisions techniques vie		0	0	0,0%
Autres provisions techniques non-vie		40 411	229 011	-82,4%
Provisions techniques des contrats en unités de compte		1 714 869	1 749 312	-2,0%
Créances	5.3	7 161 114	7 028 218	1,9%
Créances nées d'opérations d'assurance directe	5.3	2 124 468	2 549 940	-16,7%
Primes acquises non émises	5.3	1 711 427	2 259 819	-24,3%
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	5.3	413 041	290 121	42,4%
Créances nées d'opérations de réassurance	5.3	456 763	238 736	90,5%
Autres créances	6.3	4 579 882	4 238 642	8,1%
Personnel	5.3	152	95	59,7%
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5.3	564 679	693 845	-18,6%
Débiteurs divers	5.3	4 015 051	3 544 602	13,3%
Autres actifs		724 973	608 478	19,1%
Actifs corporels d'exploitation		171 830	167 167	2,8%
Comptes courants et caisse		541 801	438 549	23,5%
Actions propres	5.5.2	11 342	2 782	310,7%
Comptes de régularisation actif	5.7.1 et 6.7.2	9 489 135	9 101 726	4,0%
Intérêts et loyers acquis non échus	5.7.1 et 5.7.2	2 571 352	2 611 320	-8,5%
Frais d'acquisition reportés	5.7.1 et 5.7.2	155	182	-14,9%
Autres comptes de régularisation	5.7.1 et 5.7.2	6 897 626	6 290 223	9,7%
TOTAL ACTIF		364 603 266	364 682 313	-0,1%

* Les fonds de dettes détenus sous forme de titres de propriété auparavant classés dans les autres placements sont désormais considérés comme répondant à la définition des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation au sens de l'article 330-2 du règlement ANC 2015-11 et ont été de ce fait reclassés au 31 décembre 2018 (VNC de 2,7 Md€)

I.2. PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Évolution
Capitaux propres	5.6	12 070 405	11 405 467	6,8%
Capital social	5.5.1 et 5.6	686 618	686 618	0,0%
Primes liées au capital social	5.6	1 738 332	1 736 332	0,0%
Réserves de réévaluation	5.6	38 983	38 983	0,0%
Autres réserves	5.6	6 315 155	8 129 704	3,0%
Report à nouveau	5.8	2 127 957	1 871 303	27,3%
Résultat de l'exercice	5.8	1 185 380	1 142 526	2,0%
Passifs subordonnés	8	7 183 484	7 063 611	1,7%
Provisions techniques brutes		269 507 242	269 860 826	-0,5%
Provisions pour primes non acquises et risques en cours		58 228	59 882	-2,7%
Provisions d'assurance vie	5.8	244 995 930	246 522 997	-0,8%
Provisions pour sinistres vie		4 357 072	4 345 603	0,3%
Provisions pour sinistres non-vie		4 708 243	5 361 840	-12,5%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		12 217 856	11 281 886	8,5%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		54 248	59 783	-9,3%
Provisions pour égalisation		380 351	403 847	-5,8%
Autres provisions techniques vie		307 223	285 487	7,8%
Autres provisions techniques non-vie		1 428 092	1 539 321	-7,2%
Provisions techniques des contrats en unités de compte		34 128 866	34 362 524	-0,7%
Provisions pour risques et charges	5.7.3	57 034	122 864	-53,6%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	6.3	11 814 847	11 972 937	-1,3%
Autres dettes	5.3	27 164 416	26 591 221	2,2%
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5.3	1 084 572	939 302	16,5%
Dettes nées d'opérations de réassurance	5.3	798 847	690 270	15,7%
Dettes envers des établissements de crédit	5.3	181 680	398 871	-54,5%
Autres dettes	5.3	25 089 537	24 562 778	2,1%
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5.3	8 779 057	9 091 304	-3,4%
Personnel	5.3	365 774	389 585	-6,1%
État, sécurité sociale et collectivités publiques	5.3	667 815	635 343	5,1%
Créanciers divers	5.3	15 276 891	14 446 545	5,7%
Comptes de régularisation passif	5.7.1 et 5.7.2	3 678 872	3 523 064	4,4%
TOTAL PASSIF		364 803 285	364 892 313	-0,1%

II. Comptes de résultat au 31 décembre 2018

II.1. COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE

		31/12/2018		31/12/2017		
Compte technique non-vie (en milliers d'euros)	Notes	Opérations brutas	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Évolution
Primes acquises	5.11	1 828 487	-100 852	1 725 604	1 982 470	-12,1%
Primes		1 824 821	-100 852	1 723 969	1 980 376	-12,1%
Variation des primes non acquises et risques en cours		1 636	0	1 636	2 094	-21,9%
Produit des placements alloués		153 884	0	153 884	155 804	-7,2%
Autres produits techniques		3 318	0	3 318	2 880	12,1%
Charges des sinistres		-1 476 266	120 137	-1 356 129	-1 503 683	-9,8%
Prestations et frais payés		-2 177 463	770 094	-1 407 368	-1 163 220	21,0%
Charges des provisions pour sinistres		701 197	-649 958	51 239	-340 462	-116,0%
Charges des autres provisions techniques		122 049	-188 800	-66 551	19 056	-449,2%
Participation aux résultats	6.8	-41 634	2 731	-38 902	-66 618	-40,8%
Frais d'acquisition et d'administration		-516 662	32 145	-484 507	-482 036	-1,5%
Frais d'acquisition		-430 988	0	-430 988	-580 246	-26,7%
Frais d'administration		-85 664	0	-85 664	-89 780	-4,6%
Commissions reçues des réassureurs		0	32 145	32 145	177 971	-81,9%
Autres charges techniques		-16 990	0	-16 990	-35 856	-52,6%
Variation de la provision pour égulation		9 186	-938	8 246	-74 337	-111,1%
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	8.2	83 450	-135 378	-71 928	-21 136	240,3%

II.2. COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Compte technique vie (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018		31/12/2017		Évolution
		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	
Primes	6.11	20 161 738	-814 231	19 347 605	19 608 985	-1,3%
Produits des placements	8.1	10 903 543	-274 330	10 629 213	10 414 810	2,1%
Revenus des placements	6.1	7 653 005	-274 330	7 378 676	7 706 889	-4,3%
Autres produits des placements	6.1	1 253 359	0	1 253 359	817 317	53,4%
Profits provenant de la réalisation des placements	6.1	1 997 178	0	1 997 178	1 890 404	5,6%
Ajustements ACAV (plus-values)		1 950 964	-34 025	1 916 939	2 795 897	-31,4%
Autres produits techniques		85 431	-181	85 240	35 664	139,7%
Charges des sinistres		-22 087 354	1 269 585	-20 817 769	-23 326 120	-10,8%
Prestations et frais payés		-22 076 027	1 245 825	-20 830 202	-23 060 184	-9,7%
Charges des provisions pour sinistres		-11 327	23 759	12 433	-265 956	-104,7%
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		7 334 028	-330 651	7 003 376	6 628 201	26,7%
Provisions d'assurance vie	5.8	7 117 888	-295 930	6 821 958	9 703 090	-28,7%
Provisions sur contrats en unités de compte		223 560	-34 443	189 117	-4 140 917	-104,6%
Autres provisions techniques		-7 420	-278	-7 698	-33 972	-77,3%
Participation aux résultats	6.8	-6 562 466	43 246	-6 519 220	-7 227 269	-9,8%
Frais d'acquisition et d'administration		-2 337 468	124 627	-2 212 841	-2 128 854	3,9%
Frais d'acquisition		-1 077 598	0	-1 077 598	-1 019 469	5,7%
Frais d'administration		-1 259 870	0	-1 259 870	-1 241 774	1,5%
Commissions reçues des réassureurs		0	124 627	124 627	131 389	-5,1%
Charges des placements	6.1	-3 593 503	5 602	-3 587 900	-2 788 540	28,6%
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	8.1	-567 301	0	-567 301	-547 957	3,5%
Autres charges des placements	6.1	-1 182 560	5 602	-1 176 957	-1 040 953	13,1%
Pertes provenant de la réalisation de placements	8.1	-1 843 642	0	-1 843 642	-1 179 630	56,3%
Ajustement ACAV (moins-values)		-4 485 982	161 794	-4 324 188	-1 352 277	220,5%
Autres charges techniques		-247 540	1 858	-246 681	-258 551	-5,0%
Produits des placements transférés		0	0	0	0	0,0%
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	6.2	1 121 388	143 285	1 264 674	1 320 747	-4,2%

II.3. COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

Compte non technique (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Évolution
Résultat technique de l'assurance non-vie	8.2	-71 828	-21 136	240,3%
Résultat technique de l'assurance vie	8.2	1 284 674	1 320 747	-4,2%
Produits des placements	6.1	611 076	576 807	5,9%
Revenu des placements	6.1	424 204	428 641	-0,8%
Autres produits des placements	6.1	72 058	45 267	59,2%
Profits provenant de la réalisation des placements	8.1	114 819	104 899	9,7%
Produits des placements alloués		0	0	0,0%
Charges des placements	8.1	-206 270	-153 334	34,6%
Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	6.1	-32 614	-30 348	7,5%
Autres charges des placements	6.1	-67 864	-57 653	17,4%
Pertes provenant de la réalisation des placements	6.1	-105 992	-65 333	82,2%
Produits des placements transférés		-153 884	-166 804	-7,2%
Autres produits non techniques	6.6	47 808	13 989	241,8%
Autres charges non techniques	6.6	-13 730	-22 202	-38,2%
Résultat exceptionnel	6.6	58 687	19 574	199,8%
Produits exceptionnels	6.6	82 926	98 195	-16,4%
Charges exceptionnelles	6.6	-24 239	-79 621	-68,8%
Participation des salariés		-21 838	-21 083	4,1%
Impôts sur les bénéfices	6.7	-349 139	-406 031	-13,8%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 165 360	1 142 626	2,0%

III. Engagements reçus et donnés

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
1. Engagements reçus		77 221 526	66 937 781
1a. Engagements sur titres, actifs ou revenus ⁽¹⁾	7	73 405 281	56 937 781
1b. Autres engagements reçus ⁽²⁾		3 816 243	0
2. Engagements donnés		57 056 513	56 690 986
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		11 252 713	11 064 782
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		4 803	4 588
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus ⁽¹⁾	7	34 438 384	37 490 053
2d. Autres engagements donnés ⁽²⁾		11 382 612	8 031 553
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires ⁽³⁾		10 618 075	13 809 156

(1) Le détail des engagements liés aux instruments financiers à terme figure en note 7

(2) Les autres engagements donnés couvrent principalement des nantissements relatifs à des traités de réassurance en acceptation ainsi que l'engagement donné dans le cadre de l'accord avec Caixa Seguridade d'un montant de 4,85 Mds R\$ devant être versé à la date de réalisation des accords (closing) soit 0,96 Md€ convertis au cours du jour de la transaction le 28 août 2018. Au cours du 31 décembre 2018, ce montant s'élève à 1,04 Md€.

(3) Les « Autres engagements reçus » figuraient en 2017 pour 2,4 Md€ dans le poste « Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires »

IV. ■ Annexe aux comptes annuels

CNP Assurances, société anonyme de droit français à conseil d'administration, régie notamment par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du code de commerce, au capital de 686 616 477 €, est agréée, conformément à l'article « 2 - Objet » des statuts de la Société, pour :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances.

À cet effet, elle peut :

- détenir des participations dans des entreprises dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social et plus généralement ;
- effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Note 1 ■ Faits caractéristiques de l'exercice 2018

1.1 NOMINATION D'ANTOINE LISSOWSKI EN TANT QUE DIRECTEUR GENERAL DE CNP ASSURANCES

Le 15 novembre 2018, le conseil d'administration de CNP Assurances a approuvé la nomination d'Antoine Lissowski en qualité de directeur général de CNP Assurances.

1.2 CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENGAGEANT AVEC CAIXA SEGURIDADE

En date du 30 août 2018, CNP Assurances a annoncé la conclusion d'un protocole d'accord engageant, prévoyant un nouvel accord de distribution exclusif à long terme jusqu'au 13 février 2041 au Brésil dans le réseau de Caixa Econômica Federal (CEF), l'une des principales banques brésiliennes et l'une des cinq plus grandes en Amérique latine.

Ce nouvel accord s'appuie sur le succès historique du partenariat entre CNP Assurances et CEF depuis 2001, à travers leur filiale commune Caixa Seguros Holding (CSH) qui a démontré sa capacité à générer une combinaison de forte croissance, de rentabilité élevée et de cash-flows réguliers.

Le nouveau périmètre de l'exclusivité dans le réseau de CEF porte sur les produits de prévoyance, d'assurance emprunteur sur crédit à la consommation, et de retraite. Conformément aux termes du protocole d'accord non-engageant conclu fin septembre 2017, le nouvel accord de distribution sera mis en œuvre à travers une nouvelle société d'assurance commune qui sera créée à cet effet par CNP Assurances et Caixa Seguridade, la filiale de CEF regroupant ses activités d'assurance, dans laquelle les droits de vote seront répartis à hauteur de 51 % pour CNP Assurances et 49 % pour Caixa Seguridade, et les droits économiques à hauteur de 40 % pour CNP Assurances et 60 % pour Caixa Seguridade.

À la date de réalisation de la transaction, CSH transférera à la nouvelle société d'assurance commune les portefeuilles d'assurance afférents aux produits inclus dans le périmètre de l'accord (prévoyance, assurance emprunteur sur prêt à la consommation et retraite).

L'opération est soumise à des autorisations des autorités de supervision et à la levée de conditions suspensives.

1.3 EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES PERPETUELLES POUR UN MONTANT DE 500 M€

Le 20 juin 2018, CNP Assurances a finalisé une émission de titres obligataires subordonnés et perpétuels de 500 M€, avec une première date de remboursement optionnelle le 27 juin 2028. Cette émission portera intérêt au taux fixe de 4,75% pendant 10 ans. Le coupon sera ensuite refixé tous les cinq ans aux nouvelles conditions du taux d'intérêt de référence. Le paiement de ces coupons est discrétionnaire. Ces obligations sont par ailleurs assorties d'un mécanisme de réduction du principal et d'annulation obligatoire des coupons en cas d'insuffisance de la solvabilité de CNP Assurances de sorte à tenir compte des spécificités propres à Solvabilité 2.

Les fonds provenant de l'émission entreront dans la constitution du capital réglementaire Solvabilité 2 (« Restricted Tier 1 »). Les titres ont été notés BBB- par Standards & Poor's et Baa3 par Moody's.

Note 2 | **Événements significatifs postérieurs à la clôture 2018**

Néant

Note 3 | **Changements de méthode comptable**

Néant

Note 4 | **Principes et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés en conformité avec le règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 modifié par le règlement de l'ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016, et avec les dispositions du code des assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre.

CNP Assurances est l'entité consolidante du groupe CNP Assurances.

4.1 FONDS PROPRES

4.1.1 Capitaux propres

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

Les entreprises françaises d'assurances sont tenues de constituer dans leurs comptes annuels une réserve de capitalisation en vue de maintenir leurs revenus financiers obligatoires relevant de l'article R. 343-9, indépendamment des plus ou moins-values réalisées. Cette réserve, constituée en franchise d'impôt jusqu'au 1^{er} janvier 2010, était alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs. À compter du 1^{er} janvier 2010, les versements et prélèvements à la réserve de capitalisation en cas de plus ou moins-values de réalisation sont effectués nets de l'effet d'impôt à payer.

4.1.2 Actions propres

Les actions propres détenues par CNP Assurances, destinées essentiellement à réguler les cours, sont inscrites dans un compte « valeurs mobilières de placement ».

4.2 ACTIFS INCORPORELS

Pour l'évaluation et la comptabilisation de ses actifs incorporels, qu'il s'agisse des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers ou des licences achetées, CNP Assurances applique dans ses comptes annuels le livre I titre II chapitre I section 3 du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

La durée d'amortissement correspond à la meilleure estimation de la durée d'utilité pour l'entreprise. Elle est de cinq ou huit ans.

Les amortissements relatifs aux logiciels développés en interne sont pratiqués à compter de la date réelle de mise en exploitation du logiciel. Les licences sont amorties à compter de leur date d'acquisition.

Les actifs qui ne sont plus utilisés par l'entreprise sont mis au rebut.

4.3 OPERATIONS DE PLACEMENT

4.3.1 Évaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'acquisition, nette de frais d'acquisition à l'exception :

- des placements affectés à des contrats libellés en unités de compte qui font l'objet d'une réévaluation à leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire, conformément à l'article 222-5 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015. Les engagements techniques relatifs à ces contrats sont réestimés corrélativement ;
- des placements réévalués dans le cadre de régimes légaux.

Placements immobiliers

Conformément au règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014, CNP Assurances enregistre les immeubles par composant sur la base du coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais financiers liés à la construction des immeubles sont enregistrés en charges.

CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les dépenses d'entretien sont immobilisées par composant, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'elles puissent être estimées de façon fiable.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Les revenus locatifs courus sont enregistrés au compte de résultat.

Pour établir le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005, CNP Assurances a appliqué la méthode du calcul rétrospectif des amortissements. Cela signifie que la Société doit se replacer au moment de l'acquisition de chaque immeuble, ventiler chaque immeuble en composants, appliquer les durées d'amortissement déterminées par le Groupe et recalculer l'amortissement depuis la date d'acquisition de l'immeuble jusqu'au 1^{er} janvier 2005.

Pour déterminer la ventilation par composant du coût amorti de chaque immeuble au 1^{er} janvier 2005, une approche forfaitaire a été retenue consistant à définir des pourcentages de ventilation forfaitaire des catégories de composants observées sur des immeubles de référence (huit catégories) :

- habitations « haussmannien » ;
- habitations « intermédiaire et récent » ;
- bureaux « ancien » ;
- bureaux « intermédiaire et récent » ;
- centres commerciaux et cinémas ;
- locaux d'activité ;
- IGH « habitation » ;
- IGH « bureaux ».

Les pourcentages de composants correspondent à la moyenne observée sur les immeubles de référence pour chacune des huit catégories.

Les agencements ont été réaffectés par composant compte tenu de leurs poids peu significatifs.

Placements actions

Les actions sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement, hors avoir fiscal qui est déduit de la charge d'impôt sur le bénéfice.

Obligations, prêts et titres assimilés

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus. Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive ou négative. Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les titres à taux fixe et de façon linéaire pour les titres à taux variable.

En application de l'article 122-1 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015, ce calcul est effectué pour l'ensemble des valeurs amortissables, qu'elles soient classées en R. 343-9 du code des assurances ou en R. 343-10 du code des assurances.

4.3.2 Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre : 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans sauf pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas : 20 ans ;
- installations générales techniques : 20 ans ;
- agencements : 10 ans.

4.3.3 Dépréciation des immeubles et valeurs mobilières titre par titre

Les provisions pour dépréciation sont constituées en conformité avec le livre I titre II chapitre 3 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015.

Valeurs mobilières classées en R. 343-9 du code des assurances

En application de l'article 123-1, CNP Assurances apprécie « s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable ».

Les titres de dettes classées en R. 343-9 sont provisionnés dès lors qu'un risque avéré de défaut de l'émetteur est identifié. La perte potentielle due à la dégradation du risque émetteur fait l'objet d'une estimation par la Société sur la base d'une analyse multicritères. En cas de retour à meilleure fortune, la provision est reprise à due concurrence de l'amélioration du risque.

Valeurs relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances

Les placements relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances font l'objet d'un examen en vue de déterminer si la moins-value latente constatée en date d'arrêté a un caractère durable, en application de l'article 123-6 du règlement 2015-11 de l'ANC.

Le règlement a été construit à droit constant par rapport aux règles existantes à la date de sa promulgation. Au cas d'espèce, les dispositions de dépréciation sur la base d'une dépréciation durable ont été implémentées au 1^{er} janvier 1995. Les dépréciations à caractère durable à cette date ont été imputées directement sur les fonds propres des entreprises du Groupe, sans effet sur le compte de résultat.

Immeubles

Les pertes de valeur font l'objet d'une provision pour dépréciation affectant les composants terrain et gros œuvre des immeubles concernés. À chaque clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée.

Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur d'expertise déterminée annuellement pour tout le patrimoine immobilier de la Société. La ventilation de la valeur recouvrable entre les composants terrain et gros œuvre est faite au prorata de la valeur nette comptable de l'immeuble.

Valeurs mobilières classées en R. 343-10

a) Critères de présomption d'une dépréciation à caractère durable

Les critères retenus pour déterminer s'il y a un indice de dépréciation durable sont adaptés en fonction de la nature et du niveau de risque des actifs concernés :

Titres de participation classés en R. 343-10

Est considéré comme indice de dépréciation durable l'existence d'un faisceau d'indices de perte de valeur de la participation, intégrant par exemple des éléments de résultat durablement négatifs ou des données prévisionnelles issues des plans d'activité.

Autres titres non amortissables classés en R. 343-10

L'article 123-10 précise qu'un des critères de présomption de dépréciation durable est la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20 % est présumée durablement dépréciée. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20 % à 30 %. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs étrangères.

Depuis 2012, postérieurement à la crise financière de 2008, CNP Assurances a choisi de ramener le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 20 % de moins-values latente. Ce critère s'applique aussi bien aux titres de source française ou étrangère. Il reste applicable en 2016.

Dolvent faire également l'objet d'un examen, les titres :

- pour lesquels une provision a déjà été constituée ;
- qui recèlent des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement ;
- qui ont affiché de manière permanente au cours du dernier semestre une décote d'au moins 30 % en cas de forte volatilité ;
- titres présentant à la date d'inventaire une décote supérieure à 50 % par rapport à leur prix de revient ou présentent post-clôture des variations anormales, ou encore pour lesquelles CNP Assurances disposerait d'une appréciation défavorable.

Titres amortissables classés en R. 343-10

En application de l'article 123-7 1^o, les valeurs amortissables classées en R. 343-10 que CNP Assurances a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur maturité ont été dépréciées uniquement en cas de risque de crédit avéré.

En application de l'article 123-7 2^o, les valeurs amortissables classées en R. 343-10 que CNP Assurances n'a pas l'intention ou n'a pas la capacité de détenir jusqu'à leur maturité, ont été dépréciées en analysant l'ensemble des risques identifiés en fonction de l'horizon de détention envisagé.

b) Montant de la provision

Dans tous les cas, le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur au bilan et la valeur recouvrable.

Si la cession est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché.

Dans le cas où la Société a l'intention et la capacité de détenir les placements, en se référant notamment à la stabilité des engagements au passif et à la politique de rotation de l'actif, la valeur recouvrable prendra en compte l'horizon de détention.

La valeur recouvrable des titres de participation prend en compte les spécificités de chaque société notamment en termes de perspectives de résultat et de données prévisionnelles issues des plans d'activité. Elle est établie en fonction de la valeur d'utilité des titres et selon une approche multicritère, dans une approche long terme.

Pour les autres actions et parts d'OPCVM, la valeur recouvrable est établie par référence à la juste valeur appréciée selon une approche multicritère, capitalisée au taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque prudemment estimée (le taux de capitalisation correspondant au taux TME + 500 points de base), ou à défaut la moyenne de marché du dernier mois considéré, sur la durée de détention probable des actifs correspondants. La durée de détention tient compte de la capacité de la Société à conserver ces placements financiers et des intentions de détention de la Société.

CNP Assurances enregistre une provision pour dépréciation à caractère durable de 2 008 M€ pour les actions et OPCVM.

4.3.4 Dépréciation globale des immeubles, actions et titres assimilés

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité figurant au passif du bilan.

En application des dispositions de l'article R. 343-5 du code des assurances modifiant certaines règles d'investissement des entreprises d'assurances, cette provision est constituée lorsque la valeur globale d'une part, des actifs amortissables relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances que l'entreprise n'a pas l'intention ou n'a pas la capacité de détenir jusqu'à l'échéance et, d'autre part, des actifs non amortissables classés en R. 343-10 est en moins-value latente conformément à l'article R. 343-5 du code des assurances.

CNP Assurances a opté pour l'option d'étalement de la PRE selon les dispositions reprises dans l'article R. 343-6 du code des assurances.

Les hypothèses relatives à l'évaluation de la durée des passifs définies par l'article A. 343-1-2 du code des assurances sont les suivantes : projections année par année des flux de prestations (rachats, rachats partiels et décès) sur une période de 50 années. Les échéances de prestations pouvant être amenées à évoluer pour de multiples raisons, notamment du fait des options de rachats portées par l'assuré. Par ailleurs, aucun effet d'actualisation n'a été pris en compte. La durée a été bornée par 8 et arrondie afin d'obtenir un nombre entier.

Sur la base de cette durée, la PRE est étalée sur huit ans. Le report de charge est constaté en produit non technique au crédit du compte de produit non technique « 753 - variation de PRE restant à constater » par le débit du compte « 379 - PRE restant à constater ». Il en est fait mention dans les annexes des états financiers (annexe 5.10).

Conformément à l'article R. 322-6 du code des assurances, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L. 232-11 du code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L. 232-12 du même code.

Valeur de réalisation

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières et titres cotés sont retenus pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours avant cette date ;
- les actions de SICAV et les parts de FCP sont retenues pour la moyenne des prix de rachat publié au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la commission de contrôle des assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert ; la valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net déterminé selon l'expertise annuelle à laquelle procède CNP Assurances pour son patrimoine immobilier ;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

La PRE est calculée sur la base des cours moyens du mois de décembre conformément à l'article R. 343-5 du code des assurances.

Par ailleurs, sont comprises dans la base de calcul de la PRE « les moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme prévues aux articles R. 332-45 à R. 332-47 ayant comme sous-jacants les actifs mentionnés à l'article R. 343-10 ». Ces moins-values latentes sont prises en compte à hauteur de la partie excédant la valeur des titres ou espèces donnés en garantie. Les plus-values latentes ne sont prises en compte que si elles sont garanties dans les conditions prévues à l'article R. 332-56, c'est-à-dire s'il existe une convention-cadre entre l'émetteur et le détenteur de l'IFT avec collatéralisation des plus ou moins-values latentes.

Les autres IFT non garantis par un collatéral sont exclus de l'évaluation des plus ou moins-values latentes non couvertes par des provisions.

4.3.5 Cessions et échanges

Les plus et moins-values de cessions sur les placements sont calculées selon le mode FIFO sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation.

Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

La plus ou moins-value constatée dans le cadre d'une OPE est calculée sur la base de l'estimation la plus sûre du titre, qui peut correspondre :

- soit à la moyenne des cours de la société initiatrice de l'offre, sur une période comprise entre la date de lancement de l'offre et la date de l'échéance ;
- soit au cours de Bourse (cours de clôture) de la date de publication des résultats de l'offre par l'autorité compétente.

4.3.6 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements (hors ajustement des actifs représentatifs de contrats en unité de compte) est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques (y compris la réserve de capitalisation), qui figurent dans le cadre « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres (à l'exclusion de la réserve de capitalisation) qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

4.3.7 Conversion des opérations en devises

CNP Assurances applique les dispositions du titre IV du livre II du règlement 2015-11 de l'ANC relatif au traitement comptable des opérations réalisées en devises des entreprises régies par le code des assurances.

Sont considérées comme des opérations en devises :

- les charges facturées ou contractuellement libellées en devises ;
- les produits facturés ou contractuellement libellés en devises ;
- les provisions techniques libellées en devises en application de l'article R. 343-2 du code des assurances ;
- les dettes et emprunts de toute nature libellés en devises ;
- les créances et prêts de toute nature libellés en devises ;
- les acquisitions, cessions et autres opérations sur immeubles localisés dans des États où les transactions s'effectuent normalement dans une monnaie autre que l'euro, et sur parts de sociétés immobilières non cotées détenant de tels immeubles, à proportion de la valeur de ces immeubles ;
- les opérations sur titres de créances non amortissables, et titres de propriété ou assimilés autres que les titres de propriétés immobilières mentionnés ci-dessus lorsque la monnaie de négociation n'est pas l'euro ;
- les engagements pris ou reçus lorsque la réalisation de l'engagement constituerait une opération en devises au sens du présent article ;
- les amortissements, dépréciations et provisions ainsi que les remboursements se rapportant à des opérations en devises au sens du présent article.

Ces opérations sont enregistrées dans leur devise de négociation ou de règlement dans chacune des comptabilités devises (utilisation d'une comptabilité plurimonnaire), conformément à l'article 241-2 du règlement ANC 2015-11.

CNP Assurances applique l'article 241-5 de ce même règlement et distingue :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernant principalement en assurance et réassurance les titres de participations stratégiques négociés en devises, les dotations en devises aux succursales et le financement en devises de ces titres et dotations. Ces éléments ne sont pas destinés à être réalisés, par conséquent leur valorisation ne doit pas être affectée par la volatilité des cours de change ;
- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernant les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises assumées par l'entreprise dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

En outre, des comptes distincts de positions de change sont utilisés, dans le bilan et le hors-bilan et pour chaque devise pour d'une part, les positions de change structurelles et d'autre part, pour les positions de change opérationnelles.

À l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euro, au cours de change au comptant constatés à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

Les différences de conversion sur les positions structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et au hors-bilan.

Les différences de change sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change (compte 665 « Pertes de change » ou 765 « Profits de change »).

Conformément à l'article 241-6, les différences latentes de change opérationnelles de CNP Assurances au 31 décembre 2018 ont été comptabilisées par résultat.

4.3.8 Instruments financiers à terme

CNP Assurances utilise des instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur des marchés organisés, dans le cadre de la gestion de son exposition financière. Ces produits sont utilisés uniquement dans des stratégies de macrocouverture.

CNP Assurances applique le règlement 2002-09 du CRC relatif aux instruments financiers à terme depuis le 1^{er} janvier 2003.

Les stratégies mises en place permettent notamment de gérer l'exposition aux risques de :

- taux d'intérêt sur le portefeuille obligataire et sur les contrats d'assurance à rendement minimum garanti ;
- baisse des actions ;
- change.

Risque de taux

Les instruments de couverture sont :

- des options sur les taux d'intérêt du type *cap* ou *floor* qui prennent de la valeur en phase de baisse des taux (*floors*) ou de hausse des taux (*caps*) ;
- des options de vente d'obligation qui se valorisent en corrélation avec la baisse de cours de l'obligation.

Risque de spread de crédit

Afin de se protéger contre une dégradation importante des *spreads* de crédit, CNP Assurances a mis en place une couverture partielle par l'achat d'options sur CDS indices.

Ces instruments permettant de compenser la baisse de valeur des obligations à taux fixes détenues dans les portefeuilles.

Couverture du risque de baisse des actions

CNP Assurances a mis en place une couverture partielle de son portefeuille action par des options qui se valorisent en corrélation avec la baisse du marché actions.

Compte tenu des masses et des enjeux financiers en résultant, les couvertures partielles du portefeuille de CNP Assurances sont réalisées de manière dynamique en profitant d'opportunités du marché et en recherchant une optimisation du coût global du dispositif.

Couverture du risque de change

CNP Assurances a mis en place une stratégie de couverture du risque de change :

- sur le réal brésilien pour couvrir le résultat de l'année de Caixa Seguros Holding ;
- sur le réal brésilien pour couvrir les actifs de la participation CNP Assurances Participações LTDA détenue par CNP Assurances ;
- dans le cadre du renouvellement des accords avec Caixa Econômica Federal, des instruments de couverture du risque de change correspondant à des options sur devise visent à se prémunir contre une appréciation du réal par rapport à l'euro ont été souscrits. La couverture porte sur une partie du montant à payer au moment de la réalisation (« Closing ») des accords renouvelés de distribution avec le partenaire Caixa Seguridade ;
- sur la livre sterling lors de l'émission en 2011 d'une dette subordonnée libellée dans cette devise ;
- sur le dollar lors de l'émission en 2013 d'une dette subordonnée perpétuelle libellée dans cette devise ;
- sur le dollar lors de l'émission en 2016 d'une dette subordonnée perpétuelle libellée dans cette devise.

Traitement comptable

- L'ensemble des IFT en cours à la clôture de l'exercice est pris en compte dans l'état récapitulatif des placements fourni dans l'annexe aux comptes annuels. Dans l'état récapitulatif, les IFT liés à des placements sont rattachés aux placements concernés par la stratégie.
- En l'absence de transfert en pleine propriété, les titres donnés ou reçus en garantie sont évalués en valeur de réalisation dans le tableau des engagements donnés ou reçus.
- La valeur temps et la valeur intrinsèque de la prime initiale ne sont pas isolées, quel que soit le type d'IFT.

Stratégie d'investissement ou de désinvestissement

- La prime correspondant à la valeur intrinsèque et la valeur temps est portée en compte de régularisation jusqu'au débouclage de la stratégie. Par exception, pour les contrats garantissant un taux plancher ou plafond, la prime est étalée sur la durée de vie de l'instrument.
- Les liquidations de marges créditrices ou débitrices, les autres flux périodiques et les soultes sont maintenues en compte de régularisation sur la durée de vie de la stratégie.
- Au dénouement de la stratégie, le solde du compte de régularisation ou le résultat dégagé sur l'IFT sont intégrés au prix d'achat des placements acquis ou au prix de vente des placements cédés.

Stratégie de rendement

- Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de l'instrument.
- Néanmoins, il a été procédé à un étalement linéaire car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de façon significative des calculs effectués sur la base du taux de rendement effectif.
- Les résultats sur les stratégies de rendement sont appréhendés sur la durée de vie de l'IFT, les éventuels flux résiduels sont pris en résultat au dénouement.

4.4 ACTIFS CORPORELS

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et informatique et d'installations diverses.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et amorties sur la durée estimée de leur utilité pour l'entreprise. Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

4.5 ASSURANCE VIE ET CAPITALISATION

4.5.1 Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

Les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice.

4.5.2 Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques de primes des contrats en unités monétaires (euros) correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal au plus haut taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. Par ailleurs, CNP Assurances peut avoir recours à la faculté d'étalement du changement de table prévu par les textes ; l'effet du changement de table n'est pas systématiquement affecté au contrat. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques sont zilmérisées sans que toutefois la provision d'un contrat puisse être négative. La zilmérisation consiste à déduire des provisions mathématiques la valeur actuelle des chargements d'acquisition inclus dans les primes. Les chargements retenus pour la zilmérisation correspondent aux conditions tarifaires.

Les frais d'acquisition des contrats figurent à l'actif du bilan à concurrence de l'écart de zilmérisation (écart entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L. 343-1 du code des assurances et le montant des mêmes provisions qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements des assurés) conformément à l'article 151-2 du règlement 2015-11 de l'ANC.

Corrélativement, une provision pour frais d'acquisition reportés (R. 343-3-7 du code des assurances) a été constituée au passif du bilan pour un montant équivalent.

La provision globale de gestion, mentionnée à l'article R. 343-3.4 du code des assurances, est destinée à provisionner l'engagement pris par l'assureur de garantir la gestion de ses contrats jusqu'à leur terme, dans le cadre d'hypothèses conformément aux dispositions de l'article 142-6 du règlement ANC n°2015-11.

Cette provision est déterminée par un calcul prospectif des coûts de gestion qui ne pouvant être financés par la marge administrative et financière. Elle est calculée par ensemble homogène de contrats. Ce calcul repose principalement sur les profils assurés, les caractéristiques des contrats et des hypothèses déterminées sur un historique récent telles que les coûts, les rachats et la production financière.

Au 31 décembre 2018, le montant de la provision globale de gestion pour les contrats épargne retraite s'élève à 249 M€.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions pour frais de gestion des sinistres (PFGS) correspondent aux frais qui seront engagés lors du règlement des

sinistres, qu'ils soient internes à la compagnie d'assurances ou relevant d'une délégation de gestion.

Si lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts garantis des contrats par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers est dotée en application de l'article R. 343-3-5 du code des assurances et de l'article 142-8 du règlement ANC 2015-11.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

4.6 ASSURANCE INVALIDITE ACCIDENT MALADIE

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations. Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période ;
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Une provision pour risques croissants est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Au 31 décembre 2018, les provisions pour risques croissants s'élevaient à 229 M€ pour les contrats emprunteur. Le calcul de cette provision est réalisé de façon prospective par différence de la valeur actuelle des engagements futurs de l'assureur et de l'assuré, aux taux techniques réglementaire, et intègre des lois d'expérience biométriques (incidence et/ou maintien décès et arrêt de travail) et comportementales (rachat), construites à partir des données historiques des portefeuilles.

Concernant les contrats dépendance en viager, les provisions pour risques croissants s'élevaient à 380 M€ au 31 décembre 2018. Le calcul de cette provision est réalisé par différence de la valeur actuelle des engagements futurs de l'assureur et de l'assuré. Ce calcul s'appuie en particulier sur les lois d'expérience biométriques (incidence et maintien en dépendance) construites sur l'historique du portefeuille, des lois réglementaires sur le décès et un taux d'actualisation évalué sur la base de la structure d'actif en représentation de ces engagements.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés d'après un taux calculé en fonction des coûts réels.

4.7 REASSURANCE

4.7.1 Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

4.7.2 Acceptations

Les acceptations en réassurance sont enregistrées d'après les éléments transmis par les cédants ou en l'absence d'informations suffisantes d'après une estimation des comptes non reçus.

4.8 COMPTES DE TIERS ET DE REGULARISATION

Ces comptes sont alimentés conformément au Chapitre IV du Titre III du livre III du règlement 2015-11 de l'ANC du 28 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

4.9 AVANTAGES AU PERSONNEL

CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel.

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Il s'agit donc principalement des éléments de salaires,

cotisations de sécurité sociale, primes, bonus, congés payés et des avantages non monétaires (assistance médicale, logement, voiture et biens et services gratuits ou subventionnés).

4.9.1 Compte épargne-temps et plan d'épargne pour la retraite collectif

Les salariés de CNP Assurances bénéficient du dispositif de compte épargne-temps (CET). Ce dispositif d'aménagement du temps de travail permet aux collaborateurs d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non prises.

Les accords d'entreprise prévoient que le CET peut alimenter le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) avec abondement de l'employeur.

4.9.2 Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médaille du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

4.9.3 Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations corporate de haute qualité, dès qu'un marché actif existe, et en fonction de la durée des engagements.

4.9.4 Mode de comptabilisation

Les écarts actuariels des avantages à long terme sont reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice, au coût des services passés et aux écarts actuariels ;
- un élément de frais financiers égal au coût financier, au rendement attendu des actifs du régime.

4.10 FRAIS D'ACQUISITION ET DE GESTION

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations.

Les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

L'enregistrement et l'affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature et centre de responsabilité avant d'être réaffectés par destination ;
- les règles d'affectation vers les destinations sont définies en fonction de l'activité rattachée au centre de responsabilité.

Une affectation par destination est réalisée :

- directement lorsque la nature de l'activité le prévoit (acquisition d'affaires nouvelles, gestion des sinistres...) ;
- indirectement sur la base de relevés d'activité ou de clés statistiques adaptées.

4.11 PLAN EPARGNE RETRAITE POPULAIRE ET PLAN EPARGNE RETRAITE ENTREPRISE

La comptabilité des PERP et des PERE commercialisés par CNP Assurances est tenue selon le livre II Titre III du règlement ANC 2015-11. Afin de préserver le droit des assurés d'exercer un privilège spécial prévoyant que l'actif est affecté au règlement des prestations, un canton a été créé pour enregistrer ces opérations. Chaque PERP et PERE fait l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'affectation.

Des comptes distincts sont établis au titre du PERP et PERE et présentés au comité de surveillance.

Les opérations réalisées entre le plan et le patrimoine général de la Société sont constatées dans l'un et l'autre patrimoine comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode FIFO.

Dans les comptes du plan :

- la provision pour participation aux excédents enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice ;
- la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du canton est globalement en moins-value latente ;
- la réserve de capitalisation est calculée sur le portefeuille cantonné du PERP et est classée en autres provisions techniques vie relatives aux contrats PERP et PERE.

Les autres postes d'actif et de passif sont évalués suivant les mêmes principes et méthodes que ceux retenus par la Société et décrits précédemment.

Lorsqu'une provision pour risque d'exigibilité est constituée dans la comptabilité auxiliaire d'affectation d'un PERP ou d'un PERE, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 343-6 du code des assurances est constaté dans les comptes de l'entreprise et n'affecte pas cette comptabilité auxiliaire.

4.12 PROVISION TECHNIQUE SPECIALE COMPLEMENTAIRE DU REGIME L. 441-1

CNP Assurances est assureur de plusieurs régimes de retraites en point régis par l'article L. 441-1 du code des assurances. L'article R. 441-21 du code des assurances dispose que l'assureur calcule chaque année le montant de la provision mathématique théorique (PMT) qui serait nécessaire pour assurer le service des rentes viagères immédiates et différées sur la base de la valeur de service à la date de l'inventaire.

Selon l'article R. 441-7 du code des assurances la provision technique spéciale (PTS) est déterminée :

- en ajoutant à la provision technique spéciale d'ouverture :
 - les cotisations versées, nettes des chargements inclus dans les cotisations et de taxes,
 - la totalité des produits et charges financiers générés par les actifs affectés à la provision technique spéciale ;
- en prélevant :
 - les prestations servies,
 - les chargements de gestion.

S'agissant de la provision technique spéciale complémentaire (PTSC), la ratio qui permet de déterminer la nécessité ou non de constater cette provision, prend désormais en compte, au numérateur, les plus ou moins-values latentes nettes sur les actifs affectés à la PTS.

Ces textes introduisent également une nouvelle provision, la provision technique spéciale de retournement (PTSR). Selon le code des assurances ces régimes pourront désormais baisser la valeur de service du point et devront en préciser les modalités d'application dans leur convention. Les mécanismes de fonctionnement de la PTSR et PTSC en lien avec la couverture PMT figurent dans les décrets n°2017-1173 et n°2017-1172 et plus particulièrement les articles R. 441-7, R. 441-7-1 et R. 441-21 du code des assurances. À l'heure actuelle les conditions générales des contrats de CNP Assurances ne prévoient pas cette possibilité de baisse de la valeur de service.

Ces provisions sont inscrites au sein de la comptabilité auxiliaire d'affectation en application de l'article R. 441-12 du code des assurances.

4.13 PROVISION COLLECTIVE DE DIVERSIFICATION DIFFEREE

CNP Assurances a décidé de mettre en œuvre le mécanisme temporaire de transfert d'actifs présentant des plus-values latentes du fonds euros vers les fonds euro-croissance, autorisé par le décret n°2016-958 du 13 juillet 2016 et l'arrêté du 13 juillet 2016 relatifs aux possibilités temporaires de transfert d'actifs vers des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification. Un actif présente une plus-value latente lorsque sa vente dans les conditions de marché actuelles, si elle avait lieu aujourd'hui, générerait un gain financier par rapport à sa valeur inscrite dans les comptes de notre organisme. Ce mécanisme, applicable jusqu'au 31 décembre 2016 inclus, vise à faciliter le développement des fonds euro-croissance par le biais du transfert, dans les limites fixées par ce décret, d'une partie des plus-values latentes présentes sur le fonds euros, mais non attribuées à ce jour à la communauté des assurés de ce fonds.

4.14 FISCALITE

4.14.1 Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales, Montparvie 2, CNP Caution, CICOGÉ SA (société de placements immobiliers), Âge d'Or Expansion, SAS THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur-immeuble, Pyramides 2, Ecureuil Vie Investment, 270 Investments, US Real Estate EVJ, US Real Estate 270, Prial 34, Passage du Faïdherbe, Alteray, Yellowalto, FPIP, Lyfe, Sogestop K, Foncière HID, Pierre et Surene, 23-25 Maignan, 36 Marbeuf, 46 Kleber, 46 Kleber Holding, Infra Invest France, Neuilly Pilot, 41 rue Ybry Holding, Ybry pont Neuilly, Geosud, Friedensallee.

4.14.2 Crédit impôt compétitivité emploi

Le CICE, ou crédit impôt compétitivité emploi, a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Son assiette est constituée des rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales, versées au cours de l'année civile, dans la limite de 2,5 SMIC, calculés sur la base de la durée légale du travail. Son montant correspond à 6 % de cette assiette au titre de l'année 2018.

En accord avec la note d'information de l'Autorité des normes comptables publié le 28 février 2014, le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du compte « charges de personnel ». Ce CICE s'impute sur l'impôt sur les sociétés.

Ainsi, au titre de l'année 2018, CNP Assurances a bénéficié d'un crédit d'impôt compétitivité emploi pour un montant de 1,3 M€, qui a eu pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité au travers notamment d'efforts en matière d'investissements, de formation et de prospection de nouveaux marchés.

4.14.3 Impôt différé

CNP Assurances n'enregistre pas de provision pour impôt différé dans ses comptes annuels.

4.15 CONSOLIDATION

Les comptes de CNP Assurances, en tant que société mère, sont consolidés dans les comptes du groupe CNP Assurances par intégration globale.

Note 5 | Postes du bilan

5.1 ÉVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS, CONSTRUCTIONS, TITRES DE PROPRIÉTÉ SUR LES ENTREPRISES LIÉES ET CELLES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Montants bruts (en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transferts *	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	316 254	21 022	1 326	0	335 950
Logiciels	316 254	21 022	1 326		335 950
Terrains et constructions	12 142 673	1 826 727	1 544 471	51	12 424 880
Terrains forestiers	102 204	2 720	1 710	0	103 214
Immeubles bâtis	237 865	123	3 161	5 621	240 449
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	11 789 049	1 818 051	1 538 415	51	12 068 736
Placements immobiliers en cours	13 455	7 833	3 186	-5 621	12 480
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	8 978 851	889 882	622 188	2 576 650	8 833 184
Placements dans les entreprises liées	4 857 923	535 948	263 383	1 925 246	8 855 724
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2 320 928	363 935	358 807	851 404	2 977 460
TOTAL GÉNÉRAL	19 437 678	2 747 631	2 167 886	2 576 701	22 694 014

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur brute à la fin de l'exercice
Amortissements des logiciels	246 282	22 711	133		268 861
Amortissements des immeubles	108 491	4 632	208	0	110 914
Provisions pour dépréciation des terrains	2 248	253	384	0	2 138
Provisions pour dépréciation des immeubles	0	0	0	0	0
Provisions sur participations immobilières	237 507	40 175	107 325	11	170 388
Provisions sur entreprises liées	415 495	80 847	19 798	198	478 740
Provisions sur autres participations	52 034	2 682	3 858	0	50 858
TOTAL GÉNÉRAL	1 060 057	151 300	131 687	207	1 079 878

Montants nets (montants bruts moins amortissements et provisions) (en milliers d'euros)	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	89 972	-1 689	1 193	0	87 090
Logiciels	69 972	-1 689	1 193	0	67 090
Terrains et constructions	11 798 327	1 781 667	1 436 573	40	12 141 460
Terrains forestiers	98 955	2 466	1 346	0	101 076
Immeubles bâtis	131 374	-4 509	2 951	5 621	129 536
Parts et actions de stés immobilières non cotées	11 551 543	1 775 876	1 429 090	40	11 898 369
Placements immobiliers en cours	13 455	7 833	3 188	-5 621	12 480
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	8 511 322	816 363	598 643	2 576 454	9 305 586
Placements dans les entreprises liées	4 242 428	455 100	243 594	1 925 050	6 378 984
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2 268 894	361 253	354 949	851 404	2 928 802
TOTAL GÉNÉRAL	18 377 620	2 696 331	2 036 309	2 576 494	21 514 136

* La colonne « Transferts » intègre le reclassement de fonds de dettes non cotés d'un montant de 2,6Md€ au 31/12/2017

5.2 PLACEMENTS

5.2.1 État récapitulatif des placements

(en milliers d'euros)	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan *	Valeur de réalisation
I - Placements (détail des postes 3 & 4 du bilan)			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	12 416 622	12 133 203	16 157 752
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	29 105 960	28 569 671	30 858 236
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	840 673	585 732	799 033
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	25 467 404	25 370 960	28 361 024
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	27 714 624	27 714 624	27 845 688
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	197 656 439	199 806 932	216 606 145
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	1 104 423	535 715	-689 986
6) Prêts hypothécaires	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
7) Autres prêts et effets assimilés	123 000	123 000	127 491
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	228 494	228 494	228 494
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	343 452	343 452	343 452
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	33 996 013	33 996 013	33 996 013
Placements immobiliers	0	0	0
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
Autres OPCVM	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
11) Autres instruments financiers à terme	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
IFT autres opérations	0	0	0
12) Total des lignes 1 à 11	328 997 104	327 407 798	353 632 243
e) dont :			
placement évalués selon l'article R. 343-9	196 787 761	197 372 876	211 992 956
placement évalués selon l'article R. 343-10	98 941 202	95 766 778	107 371 146
placement évalués selon l'article R. 343-13	33 996 013	33 996 013	33 996 013
placement évalués selon l'article R. 343-11	272 128	272 128	272 128
b) dont :			
valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	292 580 602	290 937 759	314 117 554
valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0
valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	8 813 431	8 813 431	8 813 431
valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires	8 838 351	9 342 297	10 994 878

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan *	Valeur de réalisation
en France			
autres affectations ou sans affectation	18 766 720	18 314 308	19 706 580
c) dont :			
placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	328 133 621	326 576 319	351 937 850
placement et instruments financiers à terme hors OCDE	863 483	831 477	1 694 593
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
Intérêts courus et non échus	2 607 688	2 607 688	2 607 688
Banques et chèques postaux	360 141	360 141	360 141
Autres	2 612 674	2 612 674	2 612 674
Total actif affectables à la représentation des provisions techniques	5 780 703	5 780 703	5 780 703
TOTAL GÉNÉRAL	334 777 607	333 166 499	355 412 947
* Dont 2 008 M€ de provision pour dépréciation durable pour les actions et OPCVM			

5.2.2 Investissements en obligations d'État

Émetteurs <i>(en millions d'euros)</i>	Exposition brute prix de revient ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽²⁾
France	75 248	5 619
Italie	6 170	462
Belgique	6 737	408
Espagne	9 106	800
Autriche	3 633	130
Brésil	0	0
Portugal	413	29
Pays-Bas	333	21
Irlande	870	49
Allemagne	2 848	120
Grèce	10	0
Finlande	88	3
Pologne	278	31
Luxembourg	33	15
Suède	0	0
Slovénie	78	3
Canada	973	109
Supra	6 505	569
Autres	383	40
TOTAL	113 707	8 408

(1) Prix de revient net d'amortissement et de dépréciation, coupons courus inclus

(2) L'exposition nette est un calcul normalisé au niveau du groupe CNP Assurances, reflet de l'environnement actuel de marché et des politiques actuelles de participation aux bénéfices différés : les facteurs de pesage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôts différés et de participation aux bénéfices différés tels qu'ils seraient appliqués pour la comptabilité reflét en normes IFRS

5.3 CREANCES ET DETTES VENTILEES SELON LEUR DUREE

État des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 124 468	2 119 385	5 084	
Primes restant à émettre	1 711 427	1 711 427		
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	413 041	407 958	5 084	
Créances nées d'opérations de réassurance	458 783	466 783		
Autres créances	4 879 882	4 679 882		
Personnel	152	152		
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	564 679	564 679		
Débiteurs divers	4 015 051	4 015 051		
Capital appelé non versé	0	0		
TOTAL	7 161 114	7 156 030	5 084	

État des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des assurés	11 814 847	11 814 847		
Autres dettes	27 184 416	27 097 921	66 494	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 094 572	1 094 350	222	
Dettes nées d'opérations de réassurance	798 647	798 647		
Dettes envers des établissements de crédit	181 660	181 660		
Autres dettes	25 089 537	25 023 265	66 272	
Titres de créance négociables émis par l'entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	8 779 057	8 712 785	66 272	
Personnel	365 774	365 774		
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	667 815	667 815		
Créanciers divers	15 276 891	15 276 891		
TOTAL	38 979 263	38 912 768	66 494	

5.4 PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIÉES

5.4.1 Montant des placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Libellé (en milliers d'euros)	Total 31/12/2018			Entreprises avec un lien de participation			Entreprises liées		
	Actions	Autres	Dépré- ciations VNC	Actions	Autres	Dépréciations VNC	Actions	Autres	Dépré- ciations VNC
Sociétés d'assurances									
ARIAL CNP ASSURANCES	43 380		43 380	43 380		43 380			
AVENIR SANTÉ	1 098	401	1 500				1 099	401	1 500
CAIXA SEGUROS HOLDING	434 906		434 906				434 906		434 906
CNP ASSURANCES BRASIL HOLDING LTDA	8 128		8 128				8 128		8 128
CNP ASSURANCES COM-PAÑIA DE SEGUROS	20 788	7 379	13 409				20 788	7 379	13 409
CNP CAUTION	464 917		464 917				464 917		464 917
CNP CYPRUS INSURANCE HOLDINGS LIMITED	145 915	15 457	130 458				145 915	15 457	130 458
CNP EUROPE LIFE LIMITED	13 526		13 526				13 526		13 526
CNP LUXEMBOURG	32 000		32 000				32 000		32 000
CNP PARTNERS	173 929		173 929				173 929		173 929
CNP UNICREDIT VITA	726 775	309 155	417 620				726 775	309 155	417 620
MFPRÉVOYANCE	67 853		67 853				67 853		67 853
CNP SANTANDER INSURANCE EUROPE DAC	111 670		111 670				111 670		111 670
CNP SANTANDER INSURANCE LIFE DAC	199 926		199 926				199 926		199 926
CNP SANTANDER INSURANCE SERVICES IRELAND LIMITED	2 400		2 400				2 400		2 400
SINO-FRENCH LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED	6 125	6 125		6 125	6 125				
Sous-total	2 453 337	401 338 118	2 116 821	49 606	0	6 126	43 380	2 403 832	401 331 992
Autres sociétés									
270 INVESTMENTS	125 573	374 050	499 623				125 573	374 050	499 623
3i GROWTH CAPITAL F	15 516		15 516				15 516		15 516
ÂGE D'OR EXPANSION	6 686	2 200	1 309	7 558			6 686	2 200	1 309
ALPINVEST FEEDER (EURO) V C.V.	34 792		34 792				34 792		34 792
ASSURISTANCE	13 427		13 427				13 427		13 427
AXA INFRASTRUCTURE PARTNERS	8 000		8 000	8 000		8 000			
AZIMUT	9 147	9 147					9 147	9 147	
BABYLON INVESTMENTS BV	48 441		48 441	48 441		48 441			
BRIDGEPOINT EUROPE IV G	8 575		8 575				8 575		8 575
CANTIS	0	62	62	0	62	62			
CARTERA PBTAMSI	15 000		15 000				15 000		15 000
CBPE CAPITAL VIII SPECIAL INVESTORS	9 614	2 841	6 773				9 614	2 841	6 773
CLEANTECH EUROPE II SPECIAL INVESTORS	13 350	1 843	11 507				13 350	1 843	11 507
CNP ASSURANCES PARTICIPAÇÕES LTDA	554 573	61 861	492 712				554 573	61 861	492 712
CNP FORMATION	37	17	20				37	17	20
CNP PRIVATE EQUITY FOR PERSONAL SAVINGS	48 204		48 204				48 204		48 204
CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	914	4 000	4 914				914	4 000	4 914
CRÉDICOOP AFAYDC	7 460	7 460		7 460	7 460				
CTE	1 084 046		1 084 046	1 084 046		1 084 046			
DIF INFRASTRUCTURE II	37 190	37 190					37 190	37 190	
DIWISE	50		50				50		50
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	18	1 000	1 018	18	1 000	1 018			
ECUREUIL VIE IN-	328 338	50 000	378 338				328 338	50 000	378 338

Libellé	Total 31/12/2018				Entreprises avec un lien de participation			Entreprises liées				
(en milliers d'euros)	Actions	Dépré- ciations		VNC	Actions	Autres Dépréciations		VNC	Actions	Dépré- ciations		VNC
VESTMENT												
FILASSISTANCE SERVICES	228			228					228			228
FORESTIÈRE CDC	2 567	3 233		5 799	2 567	3 233		5 799				
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	11 119			11 118					11 118			11 119
GEOSUD	139 488			139 488					139 488			139 488
GROUPEMENT PROPRIÉ- TÉS CDC CNP	8			6	8			6				
HOLDING D'INFRASTRUCTURES GAZIÈRES	420 471			420 471					420 471			420 471
INFRA VIA	2 416			2 416	2 416			2 416				
INFRA-INVEST	8 285			8 265					6 265			8 285
INFRA-INVEST FRANCE	102 001	94 473	24 814	171 560					102 001	94 473	24 914	171 560
INFRASTRUCTURE PART- NERS (MORGAN STANLEY)	43 341		4 894	39 447					43 341		4 894	39 447
INTER EXPANSION- FONGEPAR	6 062			6 062	8 062			6 062				
LANCOSME	61	50		111					61	50		111
LYFE	100	150	40	210					100	150	40	210
MERIDIAM INFRASTRUC- TURE	103 584			103 584	103 584			103 584				
MERIDIAM TRANSITION	149 889			149 889	149 889			149 889				
MONTAGU IV (SCOTS FEEDER)	10 152			10 152					10 152			10 152
MONTPARVIE 2	675			675					675			675
MONTPARVIE IV	5	8 223		8 228					5	8 223		8 228
MONTPARVIE V	5			5					5			5
OPEN CNP	30 000			30 000					30 000			30 000
SMCA	2 000		810	1 390					2 000		810	1 390
SOGESTOP K	156		82	74					156		82	74
SOGESTOP L	18 626			18 626					18 626			18 626
YOUSE HOME	100			100					100			100
CNP LOANS INFRA 3 (PART)	160			160					160			160
CNP LOANS INFRA 6 (PART)	160			160					160			160
ISODEV GEN 2 (UNITS)	82			82					82			82
LBPAM INFRASTRUCTURE 1	130 895			130 895					130 895			130 895
LBPAM INFRASTRUCTURE 2	180 750			180 750					180 750			180 750
LBPAM MONTPARNASSE INFRASTRUCTURE	363 030			363 030					363 030			363 030
LBPAM MONTPARNASSE REAL ESTATE	651 002			651 002					651 002			651 002
LBPAM REAL ESTATE 2	130 210			130 210					130 210			130 210
NATIXIS MONTPARNASSE	228 900			228 900					228 900			228 900
SCHRODERS SECURITI- SATION (FRANCE) FCT	227 338			227 338					227 338			227 338
Autres sociétés *	1 510 071		37 273	1 472 798	1 510 071		37 273	1 472 798				
Sous-total	8 842 006	637 440	189 481	9 668 965	2 823 680	4 284	44 733	2 883 222	3 818 346	533 146	144 748	4 308 743
Total par nature	8 285 343	637 841	527 588	9 305 586	2 873 185	4 284	50 858	2 928 802	6 322 178	533 547	476 740	6 378 984
TOTAL GÉNÉRAL		8 833 184	627 698	9 306 588		2 977 480	50 858	2 928 802		6 555 724	476 740	6 378 984

* Correspond à des FCPR et FDNC dont CNP Assurances détient moins de 50 % du capital

Cette note ne présente pas les sociétés immobilières qui figurent dans la rubrique « Terrains et constructions » à l'actif du bilan et plus précisément dans la rubrique « Parts et actions de sociétés immobilières non cotées » de l'annexe 5.1 Évolution des actifs incorporels, constructions, titres de propriété sur les entreprises liées et celles avec lesquelles existe un lien de participation

5.4.2 Charges et produits financiers des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

Libellé (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation	31/12/2018	31/12/2017
Charges financières	82 086	5 933	88 019	42 904
Produits financiers	488 551	189 240	657 791	778 639

5.4.3 Créances et dettes des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

Libellé (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation	31/12/2018	31/12/2017
Créances	23 135	-8 657	14 478	43 722
Autres créances	23 135	-8 657	14 478	43 722
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	14 400	0	14 400	14 400
Débiteurs divers	8 735	-8 657	78	29 322
Autres dettes	266 531	414 863	701 394	875 164
Créanciers divers	266 531	414 863	701 394	875 164

5.4.4 Tableau des filiales et participations (art. L. 233-1 et L. 233-2 du code de commerce)

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat	Valeur d'inventair e des titres brute	Valeur d'inventair e des titres nette (dont KNIL)	Quote- part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou pertes	Divi- dendes encais- sés	Domaine d'activité
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication.												
I - Filiales (détenues à plus de 50 %)												
23-25 MARNIGAN SAS ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	31 291	6 971	104 478	85 726	100,00%	58 352	6 492	2 424	2 503	IMM
270 INVESTMENTS ⁽²⁾	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	32 129	85 158	491 245	125 573	100,00%	374 050	0	64 819	38 554	FCPR
36 MARBOEUF SAS ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	28 317	95	52 840	55 694	100,00%	20 745	3 079	1 777	762	IMM
3i GROWTH CAPITAL F	16, palace street - SW1E 5JD Londres - Royaume-Uni	EUR	ND	ND	ND	15 516	1 133	76,92%	0	ND	N/A	0 FCPR
A9B PARIS ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	10 000	98 903	239 806	98 981	100,00%	131 609	2 354	2 056	0	IMM
AEP 247 ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereux - 75008 Paris	EUR	170 319	-2 454	174 786	161 102	100,00%	0	8 347	2 688	12 881	IMM
AEW INCOM 1 ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereux - 75008 Paris	EUR	146 188	-2 888	169 447	102 119	100,00%	18 888	6 967	5 189	4 836	IMM
AEW INCOM 6 ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereux - 75008 Paris	EUR	342 192	-11 741	523 701	258 699	83,33%	137 498	36 818	26 280	17 488	IMM
ALPINVEST FEEDER (EURO) V.C.V.	Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam - Pays-Bas	EUR	ND	ND	ND	34 782	27 458	99,98%	0	ND	N/A	0 FCPR
ASSURBAIL PATRIMOINE ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereux - 75008 Paris	EUR	183 233	157 041	366 393	214 588	99,99%	0	11 429	7 289	7 940	IMM
ASSURECUREUIL PIERRE ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereux - 75008 Paris	EUR	18 312	13 834	40 865	58 138	85,83%	0	6 272	4 820	4 863	IMM
ASSURECUREUIL PIERRE 3 ⁽¹⁾	22, rue du Doc-	EUR	199 824	157 500	642 683	252 165	77,98%	186 778	7 137	34 898	28 515	IMM

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat	Total bilan	Valeur d'inventair des titres brute	Valeur d'inventair des titres nette (dont KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encals- sés	Domaine d'activité
	teur Lancereaux - 75008 Paris												
ASSURECUREUIL PIERRE 4 ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	101 740	73 245	181 385	168 599	168 599	100,00%	2 761	0	1 543	42 323	IMM
ASSURECUREUIL PIERRE 5 ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	3 382	1 679	10 566	8 225	8 225	100,00%	511	1 958	1 730	1 101	IMM
ASSURIMMEUBLE ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	713 000	856 541	1 595 539	1 704 552	1 704 552	100,00%	0	9 709	13 715	9 240	IMM
ASSURISTANCE ⁽⁶⁾	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	20 344	789	29 182	13 427	13 427	88,00%	0	19	6 292	3 948	DIV
BAUDRY PONTIEU ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	4 460	36 543	95 088	44 559	44 559	99,90%	50 270	5 846	2 253	2 335	IMM
BERCY CRYSTAL ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	5 000	45 032	127 042	50 000	50 000	100,00%	70 486	11 241	2 860	1 900	IMM
BRIDGEPOINT EUROPE IV G	30, Warwick Street W1B5AL Londres - Royaume-Uni	EUR	ND	ND	ND	8 575	6 008	83,34%	0	ND	N/A	0	FCPR
CAIXA SEGUROS HOLDING ⁽⁶⁾	SCN Quadra 01 Lote A Ed. N°1 - 15°, 16° e 17° Andares Brasilia - Brésil	EUR	690 819	1 023	941 981	434 906	434 906	50,75%	0	0	241 692	177 815	ASS
CANOÉE ⁽¹⁾	71-73, avenue des Champs- Elysées - 75008 Paris	EUR	47 210	0	69 440	47 200	47 200	99,98%	0	6 610	20 857	2 066	IMM
CARTERA PBTAMSI	Almagro, 36, 2° planta - 28010 Madrid - Es- pagne	EUR	ND	ND	ND	15 000	14 110	100,00%	0	ND	N/A	0	FCPR
CBPE CAPITAL VIII SPECIAL INVESTORS	2, George Yard - EC3V 9DH Londres - Royaume-Uni	GBP	ND	ND	ND	9 614	8 193	100,00%	0	ND	N/A	0	FCPR

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres		Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire nette (dont part KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
				autres que capital et résultat	autres									
CICOG (1)	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	37 320	63 758	117 017	198 990	198 990	198 990	99,99%	0	8 515	11 722	8 857	IMM
CIMO (1)	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	178 759	102 199	308 049	506 886	506 886	506 886	100,00%	0	16 366	14 326	23 290	IMM
CLEANTECH EUROPE II SPECIAL INVESTORS														
	140, Brompton Road - SW3 1HY Londres - Royaume-Uni	EUR	ND	ND	ND	13 350	10 312	100,00%		0	ND	N/A	0	FCPR
Setor Comercial Norte, Quadra 01, Bloco A, nº 77, Sala 1702, parte Edifício nº 1, CEP 70710-900 Brasília - Brésil														
CNP ASSURANCES BRASIL HOLDING LTDA (6)	M.T. de Alvear 1541 (C1060AAC) - 1001 Buenos Aires - Argentine	EUR	5 446	21 737	31 982	8 128	8 128	8 128	100,00%	0	0	4 272	2 407	ASS
CNP ASSURANCES COMPANHIA DE SEGUROS (6)														
	na Alameda Santos 1293 conj. 63 CEP 01419-904 São Paulo - Brésil	EUR	3 947	10 226	44 842	20 788	13 409	76,47%		0	27 459	5 471	0	ASS
CNP ASSURANCES PARTICIPAÇÕES LTDA (6)														
	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	338 730	3 428	357 542	554 573	492 712	100,00%		0	0	14 728	0	DIV
CNP CAUTION (6)														
	64 Arch. Makarios III ave. & 1 Karpentisiou Str, 1077 Nicosie - Chypre	EUR	258 735	195 686	752 783	484 917	484 917	100,00%		0	85	27 204	0	ASS
CNP CYPRUS INSURANCE HOLDINGS LIMITED (6)														
	Embassy House Herbert Park Lane Ballsbridge Dublin 4 - Irlande	EUR	90	145 076	185 197	145 915	130 458	50,10%		0	0	9 017	777	ASS
CNP EUROPE LIFE LIMITED (6)														
	10, rue de	EUR	3 909	18 430	95 251	13 528	13 528	100,00%		0	0	-2 596	0	ASS
CNP LUXEMBOURG (6)		EUR	32 000	-5 808	938 057	32 000	32 000	100,00%		0	615 852	-2 532	0	ASS

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat	Valeur d'inventair e des titres brute	Valeur d'inventair e des titres nette (dont KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances d'affaires	Chiffre d'affaires ou perte	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encaissés	Domaine d'activité
Reima - L - 2417 Luxembourg												
El Plantío Calle Ochardiano n° 10 Planta 2a - 28023 Madrid - Espagne												
CNP PARTNERS		EUR	138 287	66 189	2 426 201	173 929	173 929	99,50%	0	378 344	2 321	0 ASS
20, place Ven- dôme - 75001 Paris												
CNP PRIVATE EQUITY FOR PERSONAL SAV- INGS		EUR	ND	N/A	ND	50 091	50 091	100,00%	0	ND	N/A	0 FCPR
Block 8 Harcourt Centre, Char- lotte Way, Dublin 2 - Irlande												
CNP SANTANDER INSURANCE EUROPE DAC ⁽⁶⁾		EUR	53 000	42 694	888 110	111 670	111 670	51,00%	0	245 624	31 083	0 ASS
Block 8 Harcourt Centre, Char- lotte Way, Dublin 2 - Irlande												
CNP SANTANDER INSURANCE LIFE DAC ⁽⁶⁾		EUR	103 600	99 311	1 430 512	199 926	199 928	51,00%	0	497 156	44 858	0 ASS
Piazza Durante 11- 20131 Milan - Italie												
CNP UNICREDIT VITA ⁽¹⁾		EUR	381 899	435 128	14 830 385	726 775	417 620	57,50%	0	3 368 748	32 204	12 830 ASS
128, boulevard Raspail - 75008 Paris												
CŒUR MÉDITERRANÉE ⁽⁴⁾		EUR	42 559	128	68 829	28 619	28 619	70,00%	12 933	0	1 508	2 295 IMM
11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris												
COTTAGES DU BOIS AUX DAIMS ⁽¹⁾		EUR	1 131	13 203	25 752	11 301	11 301	100,00%	14 100	1 823	-19	0 IMM
WTC Schiphol Airport, Tower D, 10th Floor. Schiphol Boule- vard 269, 1118 BH Schiphol. - Pays-Bas												
DIF INFRASTRUCTURE II ⁽⁶⁾		EUR	20	0	2 062	37 190	0	53,33%	0	57 296	2 291	0 INFRA
4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris												
ECUREUIL VIE INVESTMENT ⁽⁶⁾		EUR	10 935	347 191	445 697	328 338	328 338	100,00%	50 000	0	38 326	18 293 FCPR
71-73, avenue des Champs- Élysées - 75008 Paris												
ÉQUINOX ⁽¹⁾		EUR	41 404	-23 215	59 169	41 400	13 410	99,98%	47 637	1 933	-6 802	0 IMM
FARMORIC ⁽⁶⁾	Tour Majunga -	EUR	281 060	15	323 512	176 605	176 605	100,00%	54 639	0	5 251	5 250 IMM

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat		Total bilan	Valeur d'inventair e des titres brute		Valeur a des titres nette (dont KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encaissés	Domaine d'activité
FONCIÈRE CNP ⁽¹⁾	La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux	EUR	2 250	62 750	121 300	29 603	29 603	100,00%	77 697	4 322	416	25 000	IMM		
FONCIÈRE ELBP ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	17 814	158 214	405 508	178 131	178 131	100,00%	217 312	15 749	-1 179	0	IMM		
FONCIÈRE HID ⁽¹⁾	11-13, avenue da Friedland - 75008 Paris	EUR	4 370	6 989	54 157	11 300	11 300	100,00%	40 900	4 038	700	481	IMM		
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	Akersgaten 20 NO-0158 Oslo - Norvège	SEK	ND	ND	ND	11 119	8 838	100,00%	0	ND	ND	0	FCPR		
GCK ⁽¹⁾	15, Boulevard F.W. Raiffaisen - L - 2411 Luxem- bourg	EUR	10 529	2 126	23 443	100 994	100 994	80,00%	0	13 392	6 479	5 182	IMM		
GEOSUD ⁽⁵⁾	2, rue des Marti- nets - 92569 Rueil Malmaison	EUR	122 140	0	173 711	139 488	139 488	98,00%	0	0	7 601	0	INFRA		
HOLDING D'INFRASTRUCTURES GAZIÈRES ⁽²⁾	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	603 907	187 938	886 145	420 471	420 471	54,41%	0	0	114 251	61 114	INFRA		
HOLDPIERRE ⁽⁵⁾	128, boulevard Raspail - 75008 Paris	EUR	138 098	-6 097	143 550	95 030	95 030	100,00%	5 805	5 778	5 703	7 124	IMM		
IMMAUCOM ⁽³⁾	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	194 478	0	197 240	132 776	132 776	80,00%	0	2 655	2 490	3 154	IMM		
INFRA-INVEST FRANCE ⁽⁵⁾	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	10 201	50 597	159 017	102 001	77 087	100,00%	94 473	0	2 308	1 336	INFRA		
INFRASTRUCTURE PARTNERS (MORGAN STANLEY) ⁽⁶⁾	8, place de la République dominicaine - 75017 Paris	USD	18 601	0	23 199	43 341	12 141	64,94%	0	4 672	4 554	0	INFRA		
IRELAND PROPERTY INVESTMENT FUND ⁽⁶⁾	George's Court, 54-62 Town- sand Street	EUR	303 809	11 296	328 015	314 450	314 450	100,00%	0	3 551	11 567	12 500	IMM		

COMPTES ANNUELS 2018 - CNP ASSURANCES 31

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres		Total bilan	Valeur d'inventaire des titres		Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
				autres que capital et résultat	autres		brute	nette (dont KINL)						
	Dublin 2 - Irlande													
ISSY VIVALDI ⁽¹⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	3 310	29 716	69 762	33 010	33 010	100,00%	100,00%	34 362	2 855	-97	132	IMM
JASMIN ⁽¹⁾	71-73, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris	EUR	19 010	0	44 770	19 000	19 000	99,99%	99,99%	22 745	3 370	1 993	1 938	IMM
JESCO ⁽⁵⁾	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	40 801	4 238	39 354	28 051	28 051	55,00%	55,00%	21 035	8 252	-1 355	0	IMM
KLEBER 46 ⁽¹⁾	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	938	179	4 422	45 858	45 858	100,00%	100,00%	22 704	2 413	1 347	546	IMM
LBP ACTIFS IMMO ⁽⁵⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	489 292	-1 515	509 282	384 251	384 251	100,00%	100,00%	8 720	19 678	7 598	4 809	IMM
LESLY ⁽¹⁾	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	45 071	2	106 733	45 071	45 071	100,00%	100,00%	57 096	3 597	-883	302	IMM
LUX GARE ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	435	4 902	23 259	12 219	12 219	100,00%	100,00%	15 798	1 626	8	271	IMM
MFPRÉVOYANCE ⁽⁵⁾	62, rue Jeanne d'Arc - 75640 Paris Cedex 13	EUR	81 774	101 060	620 238	67 853	67 853	51,00%	51,00%	0	128 223	8 607	0	ASS
MONTAGU IV (SCOTS FEEDER)	2, More London Riverside - SE1 2AP - Londres - Royaume-Uni	EUR	ND	ND	ND	10 152	7 741	100,00%	100,00%	0	ND	ND	0	FCPR
MTP INVEST ⁽³⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	527 014	-14 363	788 318	407 833	407 833	97,81%	97,81%	265 884	18 622	15 775	13 708	IMM
NEUILLY PILOT ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	950	6 190	17 300	15 907	15 907	100,00%	100,00%	9 548	857	-45	0	IMM
NEW SIDE ⁽¹⁾	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	1 947	37 001	95 149	38 939	38 939	100,00%	100,00%	52 959	5 897	1 860	1 811	IMM
OPCI RASPAIL ⁽⁵⁾	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	552 465	225 438	1 227 931	918 574	918 574	84,02%	84,02%	480 788	0	9 310	7 906	IMM

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat	Valeur d'inventair e des titres brute	Valeur d'inventair e des titres nette (dont KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encals- sés	Domaine d'activité	
OPEN CNP ⁽⁵⁾	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	22 000	-24	20 949	30 000	26 000	100,00%	0	0	-1 049	0	DIV
OREA ⁽³⁾	11-13, avenue de Friedland - 75006 Paris	EUR	60 565	2 606	74 815	86 829	85 026	100,00%	5 099	4 824	1 857	2 084	IMM
PANTIN LOGISTIQUE ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	5 810	32 706	111 371	71 508	71 508	100,00%	60 215	7 695	841	0	IMM
PARIS 08 ⁽¹⁾	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	42 091	9	49 817	42 091	42 091	100,00%	5 060	2 579	658	842	IMM
PAYS-BAS RETAIL 2013 BV ⁽³⁾	Narlaweg 165, Telestone 8 - 1043 BV Am- sterdam - Pays- Bas	EUR	0	19 710	49 666	17 500	17 500	100,00%	28 500	0	1 121	0	IMM
PIAL 34 ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	15 001	82 195	288 809	141 001	141 001	100,00%	169 667	0	-489	0	IMM
RESIDENTIAL ⁽¹⁾	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	33 801	-1 268	34 350	33 801	33 801	100,00%	205	2 035	-320	0	IMM
RUE DU BAC ⁽¹⁾	91-93, boule- vard Pasteur - 75015 Paris	EUR	25 240	143 143	233 570	86 192	86 192	50,01%	26 515	14 584	7 342	3 424	IMM
SAPHIRIMMO ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	8 767	102 445	228 526	109 205	109 205	99,99%	105 096	9 499	4 310	1 205	IMM
SAS ALLERAY - SQUARE 15 ⁽⁵⁾	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	10 000	59 224	240 060	118 592	118 592	100,00%	116 947	0	51 934	2 295	IMM
SCI DE LA CNP ⁽¹⁾	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	59 711	35 661	103 469	143 169	143 169	100,00%	5 000	6 557	2 660	6 445	IMM
SECRETS ET BOËTIE ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	4 201	28 583	81 813	42 001	42 001	100,00%	45 205	3 899	1 482	1 176	IMM
SILK HOLDING ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	27 592	9 567	88 254	54 437	54 437	100,00%	49 084	0	1 277	697	IMM
SONNE ⁽⁵⁾	66, avenue Charles de	EUR	2	13 534	55 645	14 127	14 127	99,95%	41 024	2 287	-618	0	IMM

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat		Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute		Valeur d'inventaire nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encassés	Domaine d'activité
	Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine														
TERRE NEUVE 4 IMMO ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	6 601	59 423	148 679	66 001	66 001	66 001	100,00%	100,00%	76 360	10 152	4 224	3 829	IMM
THEEMIM ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	26 636	59 852	99 285	84 646	84 646	84 646	100,00%	100,00%	7 432	0	5 318	7 432	IMM
US REAL ESTATE 270 SAS ⁽⁹⁾	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	120 012	375	230 799	120 012	120 012	120 012	100,00%	100,00%	115 087	0	5 877	4 603	IMM
US REAL ESTATE EVJ SAS ⁽⁹⁾	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	120 063	376	230 795	120 063	120 063	120 063	100,00%	100,00%	115 018	0	5 875	4 586	IMM
WAGRAM 92 ⁽¹⁾	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	7 925	-2 075	22 891	17 718	17 718	17 718	100,00%	100,00%	15 392	1 819	514	0	IMM
WOODLAND INVEST	8 bis, rue de Châteaudun - 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	8 000	8 000	8 000	100,00%	100,00%	3 000	ND	ND	0	IMM
YBRY PONT DE NEUILLY ⁽⁹⁾	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	10 501	96 715	233 749	106 493	106 493	106 493	100,00%	100,00%	119 832	0	5 288	4 533	IMM
YELLOWALTO ⁽⁹⁾	Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux	EUR	8 717	78 869	244 369	101 273	101 273	101 273	99,99%	99,99%	177 128	0	140	131	IMM
RESIDAVOUT ⁽⁹⁾	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	2 834	25 324	47 529	28 331	28 331	28 331	100,00%	100,00%	18 869	0	52	0	IMM
EUROPE PROPERTIES INVESTMENTS ⁽⁹⁾	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine	EUR	37	2	194 268	10 074	10 074	10 074	100,00%	100,00%	183 888	0	-141	0	IMM
AZIMUT	129, rue de Turenne - 75003 Paris	EUR	ND	ND	ND	9 147	0	71,04%	0	71,04%	0	ND	ND	0	ASS
GF DE LA FORÊT DE NAN	8 bis, rue de Châteaudun -	EUR	ND	ND	ND	11 659	11 659	11 659	100,00%	100,00%	0	ND	ND	0	FOR

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat	Total bilan	Valeur d'Inventair e des titres brute	Valeur e des titres nette (dont KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encais- sés	Domaine d'activité
75009 Paris													
SCHRODERS SECURITISATION (FRANCE) FCT	8-10, rue La- mennais - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	227 338	227 338	100,00%	0	ND	ND	0	FDNC
	34, rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15	EUR	ND	ND	ND	851 002	651 002	100,00%	0	ND	ND	0	FDNC
LBPAM MONTPARNASSE REAL ESTATE	34, rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15	EUR	ND	ND	ND	363 030	363 030	100,00%	0	ND	ND	0	FDNC
LBPAM MONTPARNASSE INFRASTRUCTURE	21, quai d'Aus- taritz - 75634 Paris Cedex 13	EUR	ND	ND	ND	228 900	228 900	100,00%	0	ND	ND	0	FDNC
NATIXIS MONTPARNASSE	34, rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15	EUR	ND	ND	ND	180 750	180 750	55,19%	0	ND	ND	0	FDNC
LBPAM INFRASTRUCTURE 2	34, rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15	EUR	ND	ND	ND	130 995	130 995	52,55%	0	ND	ND	0	FDNC
LBPAM INFRASTRUCTURE 1	34, rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15	EUR	ND	ND	ND	43 289	29 700	10,04%	0	ND	ND	0	FCPR
II - Participations (détenues entre 10 et 50 %)													
17 CAPITAL FUND 3	32, Grosvenor Gardens SW1W0DH Londres - Royaume Uni	EUR	ND	ND	ND	82 468	7 302	15,00%	6 414	4 926	3 198	522	IMM
	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	479	32 505	82 468	7 302	7 302	15,00%	6 414	4 926	3 198	522	IMM
5/7 RUE SCRIBE ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	578 622	18 504	650 079	75 091	75 091	10,52%	0	30 215	22 952	3 068	IMM
ACTIPIERRE EUROPE ⁽⁶⁾	Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam - Pays-Bas	EUR	ND	ND	ND	78 691	20 776	22,47%	0	ND	ND	0	FCPR
ALPINVEST SECONDARIES FUND LUX EURO MASTER VI	1, pl André Mailraux - 75001	EUR	ND	ND	ND	8 900	8 540	10,28%	0	ND	ND	0	FCPR

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat	Total bilan	Valeur d'inventair e des titres brute	Valeur e des titres nette (dont KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances d'affaires	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encais- sés	Domaine d'activité
Paris													
ARDIAN EXPANSION FUND IV TRIPLE C CO-INVEST	20, place Ven- dôme - 75001 Paris	EUR	ND	ND	ND	10 000	9 900	45,45%	0	ND	ND	0	FCPR
	32, avenue Émile Zola - 59370 Mons-en- Berœul	EUR	10 848	90 837	20 009 147	43 380	43 380	40,00%	0	0	2 882	0	ASS
AXA DBIO	40, rue du Coli- sée - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	12 196	6 461	15,48%	0	ND	ND	0	FCPR
	20, place Ven- dôme - 75001 Paris	EUR	455 733	4 113	468 367	9 000	973	12,90%	0	0	3 732	0	INFRA
AXE FRANCE ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	5 001	56 498	128 974	43 085	43 085	50,00%	29 618	10 380	3 459	1 634	IMM
	Am- steienseweg 760, (1081JK) Amsterdam - Pays-Bas	EUR	108 382	0	273 025	48 441	48 441	44,44%	72 000	220	188	2 228	INFRA
CDC CAPITAL III	41, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	17 840	10 640	36,29%	0	ND	ND	0	FCPR
CDC CAPITAL III B	41, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	8 541	506	46,43%	0	ND	ND	0	FCPR
CERTIVA SICAV ⁽⁵⁾	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	49 526	0	81 316	20 000	11 000	13,33%	0	0	-1 317	0	IMM
CLEARSIGHT TURNAROUND FUND II	Carinthia House, 9-12, The Grange GY1 4BF St Peter Port Guernsey Royaume-Uni	EUR	ND	ND	ND	16 913	15 701	15,62%	0	ND	ND	0	FCPR
	Churerstrasse 23 CH-8808 Pfäffikon - Suisse	EUR	ND	ND	ND	24 008	16 744	11,02%	0	ND	ND	0	FCPR
CLEARSTIGHT TURNAROUND FUND III		EUR	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	FCPR

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres		Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
				autres que capital et résultat	autres									
CLEARSTIGHT TURNAROUND FUND IV	Churerstrasse 23 CH-8808 Pfäfers - Suisse	EUR	ND	ND	ND	ND	25 000	6 422	10,00%	0	ND	ND	0	FCPR
CREDICOOP AFAYDC ⁽³⁾	Adolfo Alsina n° 833, Piso 3, Ciudad Autónoma de Buenos Aires - Argentine	EUR	731	-18	1 015	7 460	0	0	29,84%	0	0	0	150	DIV
CTE ⁽⁵⁾	68-17, rue de Miromesnil - 75008 Paris	EUR	2 700 008	0	8 385 028	1 084 046	1 084 046	0	20,01%	0	0	203 215	62 840	INFRA
D&P PME IV	152, avenue de Malakoff - 75116 Paris	EUR	ND	ND	ND	11 259	302	28,71%	0	ND	ND	ND	0	FCPR
DBAG FUND VI FEEDER GMBH & CO KG	Boersenstrasse 1, D-60313 Frankfurt-sur-le- Main - Alle- magne	EUR	ND	ND	ND	13 587	11 890	26,56%	0	ND	ND	ND	0	FCPR
DÉFENSE CB3 ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	4 500	33 788	121 470	31 328	13 741	25,00%	21 745	1	-8 846	0	0	IMM
EMZ 74	11, rue Scribe - 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	13 040	4 587	11,90%	0	ND	ND	ND	0	FCPR
EUROFFICE ⁽⁴⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	83 402	-28 295	55 239	24 118	10 836	18,48%	0	0	738	0	0	IMM
FARMAN ⁽¹⁾	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	25 000	138 748	227 711	80 872	80 872	50,00%	27 414	16 476	9 036	4 314	0	IMM
FLI ⁽⁴⁾	33, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris	EUR	104 500	930 837	1 348 740	49 802	41 984	11,48%	0	6 056	6 056	489	0	IMM
FONCIÈRE EUREUIL II ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	45 188	1 063	87 382	13 729	10 673	21,77%	7 951	0	0	854	0	IMM
FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES II	59, rue de la Boétie CS 10017 - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	16 541	6 984	10,00%	0	ND	ND	ND	0	FCPR
GF FRANCE EST ⁽⁵⁾	8 bis, rue de	EUR	24 479	4 285	30 179	7 082	7 082	28,97%	0	2 845	1 295	302	0	FOR

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat	Total bilan	Valeur d'inventair e des titres brute	Valeur d'inventair e des titres nette (dont KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances d'affaires	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encais- sés	Domaine d'activité
Châteaudun - 75009 Paris													
GREEN RUEIL ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	9 110	77 683	209 126	45 546	45 546	50,00%	55 525	15 426	4 596	2 282	IMM
HEMISPHERE HOLDING ⁽²⁾	33, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris	EUR	6 715	58 302	66 196	11 863	11 865	20,00%	0	-	1 082	1 782	IMM
ÎLOT 13 ⁽¹⁾	50-56, rue de la Procession - 75015 Paris	EUR	45 000	0	88 174	22 500	22 500	50,00%	16 089	9 395	4 754	1 400	IMM
INITIATIVE & FINANCE II	96, avenue d'Iéna - 75783 Paris	EUR	ND	ND	ND	16 000	9 872	11,43%	0	ND	ND	0	FCPR
INVISION V FEEDER	Grafenaustrasse 7 - 6300 Zug - Suisse	EUR	ND	ND	ND	15 674	11 514	23,36%	0	ND	ND	0	FCPR
LIBERTÉ ⁽¹⁾	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	25 350	58 827	232 482	51 003	51 003	50,00%	60 876	19 485	11 828	7 798	IMM
LOGISTIS ⁽²⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	710 103	189 626	1 537 618	71 034	71 034	10,91%	0	56 207	90 441	5 523	IMM
LOGISTIS LUX ⁽²⁾	5, allée Scheffer - L - 2520 Luxembourg	EUR	165 125	199 540	1 208 498	30 371	30 371	10,91%	44 736	36 886	56 206	0	IMM
MERIDIAM INFRASTRUCTURE ⁽²⁾	5, allée Scheffer - L - 2520 Luxembourg	EUR	542 059	493 953	1 047 673	103 584	103 584	17,64%	0	0	110 559	4 081	INFRA
MERIDIAM TRANSITION ⁽²⁾	4, pl. de l'Opéra - 75002 Paris	EUR	27 431	0	21 622	149 989	77 900	42,86%	0	0	-6 692	0	INFRA
OFELIA ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	12 609	23 417	37 292	11 918	11 916	33,33%	45 731	0	1 257	395	IMM
OFFICE CB 21 ⁽²⁾	10, avenue Kleber - 75016 Paris	EUR	384 087	6 024	395 876	82 553	82 553	25,00%	0	0	5 723	1 037	IMM
OPC 1 ⁽²⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	69 400	-1 101	80 679	6 946	6 946	19,67%	0	4 720	7 663	533	IMM
OPC 2 ⁽²⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	77 145	16	110 066	27 505	27 505	42,14%	0	7 709	5 549	2 329	IMM

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat		Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encassés	Domaine d'activité
ORKOS III	34, boulevard Haussmann - 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	7 942	1 804	10,00%	0	ND	ND	0	FCPR	
PARTECH GROWTH	12, rue de Pen-thièvre - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	40 000	28 880	14,40%	0	ND	ND	0	FCPR	
PARTECH INTERNATIONAL VI	12, rue de Pen-thièvre - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	7 706	7 246	10,00%	0	ND	ND	0	FCPR	
PARTECH VENTURES V	12, rue de Pen-thièvre - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	8 096	1 723	13,92%	0	ND	ND	0	FCPR	
PBW II REAL ESTATE FUND (3)	5, allée Scheffer - L - 2520 Luxembourg	EUR	31	99 118	143 066	51 946	14 863	14,57%	0	16	-886	0	IMM	
PLACEMENT CIOLOGER 3 (6)	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	108 302	9 353	124 162	10 118	7 610	36,28%	0	17 146	8 506	7 440	IMM	
POLARIS PRIVATE EQUITY IV	Malmøgade 3 DK-2100 - Copenhagen - Danemark	DKK	ND	ND	ND	40 175	14 532	10,00%	0	ND	ND	0	FCPR	
PYRAMIDES 1 (1)	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	19 803	3 926	61 929	9 706	9 706	45,00%	10 039	0	13 210	1 133	IMM	
QUADRILLE TECHNOLOGIES III	18, place de la Madeleine - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	15 000	10 500	11,11%	0	ND	ND	0	FCPR	
RUEIL NEWTON (1)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	3 115	28 002	62 821	15 508	15 508	50,00%	15 114	2 416	-640	0	IMM	
SILVERSTONE (6)	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	92 449	-6 498	97 645	16 422	16 422	19,61%	980	0	6 559	0	IMM	
SOCIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DÉFENSE (1)	7, place du Chancelier Adenauer - 75016 Paris	EUR	3 048	1	358 011	27 567	27 567	22,00%	37 685	93 104	55 536	14 706	IMM	
SOFINNOVA CAPITAL VII	17, rue de	EUR	ND	ND	ND	25 000	23 750	10,42%	0	ND	ND	0	FCPR	

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat	Total bilan	Valeur d'inventair e des titres brute	Valeur d'inventair e des titres nette (dont KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances d'affaires	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encais- sés	Domaine d'activité
	Surène - 75008 Paris												
	17, rue de Surène - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	18 750	7 500	10,00%	0	ND	ND	0	FCPR
SOFINNOVA CAPITAL VIII													
	82, rue Jeanne d'Arc - 75940 Paris Cedex 13	EUR	22 897	19 728	42 632	18 628	18 626	50,00%	0	0	-21	0	DIV
SOGESTOP L (S)	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	95 288	57	98 854	38 289	38 269	46,98%	0	0	3 458	2 138	IMM
SUNLIGHT (S)	375, Park Ave- rue 30th Floor - NY 10152 - New-York - États-Unis	EUR	ND	ND	ND	49 737	37 502	12,77%	0	ND	ND	0	FCPR
TRILANTIC CAPITAL PARTNERS V (EUROPE)													
	12, avenue Matignon - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	7 708	7 706	21,47%	0	ND	ND	0	FCPR
UNICAPITAL INVESTMENTS V - GLOBAL PRI- VATE EQUITY													
	41, rue Delizy - 83500 Pantin	EUR	ND	ND	ND	20 032	10 000	10,00%	0	ND	ND	0	FCPR
LDX SME III	17, rue de Surène - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	79 778	3 989	19,94%	0	ND	ND	0	FCPR
SOFINNOVA CROSSOVER I S.L.P.	1, pl André Malraux - 75001 Paris	EUR	ND	ND	ND	7 000	2 730	12,99%	0	ND	ND	0	FCPR
ALVEN CAPITAL IV OPPORTUNITY F													
	2, rue Washing- ton - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	7 163	7 163	16,28%	0	ND	ND	0	FCPR
LATOUR CO-INVEST HYGEE													
	34, rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15	EUR	ND	ND	ND	56 483	58 483	48,33%	0	ND	ND	0	FDNC
LBPAM REAL ESTATE 1													
	34, rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15	EUR	ND	ND	ND	130 210	130 210	50,00%	0	ND	ND	0	FDNC
LBPAM REAL ESTATE 2													
	5, allée Scheffler - L - 2520 Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	44 979	44 979	46,39%	0	ND	ND	0	FDNC
SELF 1													

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat	Total bilan	Valeur d'inventair a des titres brute	Valeur e des titres nette (dont KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encais- sés	Domaine d'activité
BNPIP GSCD	14, rue Bergère - 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	260 215	280 215	33,79%	0	ND	ND	0	FDNC
LYXOR ESDF	32, rue de Mon- ceau - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	21 255	21 255	33,34%	0	ND	ND	0	FDNC
SELF 2	5, allée Scheffer - L - 2520 Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	141 772	141 772	31,87%	0	ND	ND	0	FDNC
LYXOR DETTE MIDCAP	17, Cours Valmy - 92987 Paris La Défense	EUR	ND	ND	ND	35 908	35 908	20,00%	0	ND	ND	0	FDNC
IDINVEST	117, Avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	9 114	9 114	17,80%	0	ND	ND	0	FDNC
PREDIREC IMMO 2010	58 bis, rue La Boétie - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	13 679	13 679	17,79%	0	ND	ND	0	FDNC
BNP SME	14, rue Bergère - 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	40 269	40 269	15,00%	0	ND	ND	0	FDNC
AVIVA INVESTORS ALTERNATIVES	2, rue du Fort Bourbon - L - 1249 Luxem- bourg	EUR	ND	ND	ND	9 353	9 353	14,71%	0	ND	ND	0	FDNC
SOFIPROTEOL	32, rue de Mon- ceau - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	15 951	15 951	14,84%	0	ND	ND	0	FDNC
TIKEHAU NOVO 2018	32, rue de Mon- ceau - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	10 228	10 228	14,16%	0	ND	ND	0	FDNC
TIKEHAU CLLF	32, rue de Mon- ceau - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	14 184	14 184	13,04%	0	ND	ND	0	FDNC
AXA INFRA SENIOR 1	2-4, rue Eugène Ruppert - L - 2453 Luxem- bourg	EUR	ND	ND	ND	100 298	100 298	10,58%	0	ND	ND	0	FDNC
B - Renseignements globaux concernant les participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1 % du capital de la Société astreinte à la publication													
Filiales françaises			—	—	—	25 781	23 720	—	353 820	—	—	—	5 967
Filiales étrangères			—	—	—	8 728	8 728	—	381 776	—	—	—	0
Participations dans les sociétés françaises			—	—	—	84 976	58 487	—	34 113	—	—	—	2 895

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat	Total bilan	Valeur d'inventair e des titres brute	Valeur d'inventair e des titres nette (dont KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances d'affaires	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encais- sés	Domaine d'activité
Participations dans les sociétés étrangères			--	--	--	35 286	15 215	--	881	--	--	4 780	
C - Renseignements globaux sur les titres (A+B)													
Filiales françaises			--	--	--	11 826 499	11 702 963	--	4 697 169	--	--	448 979	--
Filiales étrangères			--	--	--	3 490 352	3 025 193	--	397 574	--	--	194 100	--
Participations dans les sociétés françaises			--	--	--	2 858 296	2 516 068	--	209 395	--	--	107 785	--
Participations dans les sociétés étrangères			--	--	--	769 809	557 155	--	72 861	--	--	11 070	--
(1) Données 31/12/2016 - comptes provisoires													
(2) Données 31/10/2016													
(3) Données 30/09/2016													
(4) Données 30/06/2016													
(5) Données 31/12/2017													
(6) Données 31/12/2016 IFRS													

5.4.5 Entreprises dans lesquelles CNP Assurances est associée indéfiniment responsable

Nom	Forme juridique	Siège social
107 BOÉTIE ÉLYSÉES	SCI	128, boulevard Raspail - 75008 Paris
13/15 VILLE L'ÉVÊQUE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
5/7 RUE SCRIBE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
27 PROVENCE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
85 RICHELIEU	SCI	128, boulevard Raspail - 75008 Paris
A9B PARIS	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
AIC LA DAME BLANCHE	SCI	139-147, Rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff
AMIRAL BRUIX	SCI	6, place de la Pyramide - Tour Majunga - 92908 La Défense
AMP Capital Wagram 92 Property Investment (WAGRAM 92)	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE 3	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE 4	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE 5	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ASSURIMMEUBLE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
BAUDRY PONTHEU	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
BAUME MIROMESNIL	SCI	128, boulevard Raspail - 75008 Paris
BERCY CRYSTAL	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
CANOPÉE	SCI	71-73, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
CANTIS	GIE	18-18, place du Général Catroux - 75017 Paris
CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III	SCA	39, rue Alphonse Munchen - L - 2172 Luxembourg
CIMO	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
CITY HALL	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
CNP IMMOBILIER	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GIE	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
COMMERCIAL REAL ESTATE LOANS	SCA	2-4, rue Eugène Ruppert - L - 2453 Luxembourg
COTTAGES DU BOIS AUX DAIMS	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
CŒUR PASSY	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
CRYSTAL DÉFENSE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
DALLE 3	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
DAS GOETHE	SCI	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
DISTRIPOLE PORTE DE FRANCE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
EdR REAL ESTATE	SCA	20, boulevard Emmanuel Servais - L - 2535 Luxembourg
ÉOLE RAMBOUILLET	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ÉQUINOX	SCI	71-73, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
FARMAN	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
FLI	SCI	33, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
FONCIÈRE CNP	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
FONCIÈRE ELBP	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
GF BAUFFREMONT	SC	8, bis rue de Châteaudun - 75009 Paris
GF DE BREVES	SCI	8, bis rue de Châteaudun - 75009 Paris
GF DE LA FORÊT DE NAN	SC	8, bis rue de Châteaudun - 75009 Paris
GF DE LA GRANDE HAYE	SC	8, bis rue de Châteaudun - 75009 Paris
LA FORÊT GÉRÉE III GF DE L'ÎLE-DE-FRANCE	GF	41, avenue Gambetta - 92928 Paris La Défense
GF FRANCE EST	SCI	8, bis rue de Châteaudun - 75009 Paris
LA FORÊT GÉRÉE IV GF PICARDIE NAVARRE	GF	41, avenue Gambetta - 92928 Paris La Défense
GF SELLIERES VAUCHASSIS	SC	8, bis rue de Châteaudun - 75009 Paris
GREEN QUARTZ	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
GREEN RUEIL	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
GROUPEMENT PROPRIÉTÉS CDC CNP	SC	45, avenue Victor Hugo - 93530 Aubervilliers
HABIMMO	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
HEMISPHERE HOLDING	SC	33, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Nom	Forme juridique	Siège social
ISSY DESMOULINS	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ISSY ÎLOT 13	SCI	50-56, rue de la Procession - 75015 Paris
ISSY VIVALDI	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
JASMIN	SCI	71-73, avenue des Champs-Élysées - 76008 Paris
JESCO	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
JULIE	SCI	91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris
L'AMIRAL	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
DOMAINE DE LANCOSME	SNC	Château Robert - 36500 Vendœuvres
LESLY	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
LIBERTÉ	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
MASSENA NICE	SCI	6, place de la Pyramide - Tour Majunga - 92906 La Défense
MAX	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
MONTAGNE DE LA FAGE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
MTP ERLON	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
NATURE ÉQUIPEMENTS 1	SCI	26, avenue Victor Hugo - 75118 Paris
NATURIM	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
NEW SIDE	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
NEXT ESTATE INCOME FUND	SCA	44, avenue JF Kennedy - L - 1855 Luxembourg
PANTIN LOGISTIQUE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
PARIS 08	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
PARVIS BELVÉDÈRE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
PASSAGE DU FAIDHERBE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
PEGASE	SCI	7, place du Chancelier Adenauer - 75016 Paris
RASPAIL	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
RESIDAVOUT	SCI	128, boulevard Raspail - 75006 Paris
RESIDENTIAL	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
RSS IMMO	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
RUE DE RENNES (138)	SCI	6, place de la Pyramide - Tour Majunga - 92906 La Défense
RUE DU BAC	SCI	91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris
RUEIL NEWTON	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
SAPHIRIMMO	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
SCI ALLERAY	SCI	128, boulevard Raspail - 75006 Paris
SCI DE LA CNP	SCI	4, place Reoul Dautry - 75015 Paris
SECRETS ET BOÉTIE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 76008 Paris
SICAC	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
SOCIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DÉFENSE	SCI	7, place du chancelier Adenauer - 75016 Paris
SONNE	SCI	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
TERRE NEUVE 4 IMMO	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
VENDOME EUROPE	SCI	6, place de la Pyramide - Tour Majunga - 92906 La Défense
VICTOR HUGO 147	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS	SCA	46A, avenue J.F. Kennedy - L - 1855 Luxembourg
WHITEHALL 2008	SCA	2, rue du Fosse - L - 1536 Luxembourg

5.5 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

5.5.1 Composition du capital social

Nombre d'actions	31/12/2018	31/12/2017
Nombre d'actions ordinaires existantes	686 618 477	686 618 477
Nombre d'actions propres	-598 643	-143 696
Nombre d'actions ordinaires donnant droit à dividenda	686 019 834	686 474 782

5.5.2 Actions propres détenues par CNP Assurances

Mouvements intervenus dans l'exercice

Mouvements	Nombre d'actions
Acquisitions	6 245 463
Cessions	5 790 515

Nombre et valeur à la clôture

Mouvements	31/12/2018	31/12/2017
Nombre d'actions	598 643	143 696
Valeur comptable des actions en euro	11 341 844	2 761 718

5.6 RESERVES, FONDS PROPRES, REEVALUATION

Dénomination (en milliers d'euros)	Nature des réserves	31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Résultat 2018	Variation de l'exercice	31/12/2018
Capital social	Statutaire	686 618				686 618
Prima d'émission	Statutaire	1 738 332				1 738 332
Réserve de réévaluation des forêts	Réglementaire	38 983				38 983
Réserve spéciale des plus- values à long terme	Réglementaire	1 396 309				1 396 309
Réserve de capitalisation	Réglementaire	2 169 257			78 265	2 235 522
Réserve fonds de garantie	Réglementaire	88 267	1 077			69 334
Réserves facultatives	Autre	2 276 216	-1 077			2 275 139
Réserve pour éventualité	Autre	338 850				338 850
Report à nouveau *		1 562 118	565 839			2 127 957
Résultat de l'exercice		1 142 526	-1 142 526	1 165 360		1 165 360
TOTAL GÉNÉRAL		11 405 467	-578 887	1 165 360	78 285	12 070 405

* Le ligne « Report à nouveau » Intègre le recensement du poste « Impact fonds propres immeubles » à hauteur de 109 M€ au 31/12/2017

5.7 AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.7.1 Comptes de régularisation actif/passif

Comptes de régularisation (en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Intérêts courus non échus	2 571 352		2 811 320	
Frais d'acquisition reportés	155		182	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0	
Charges payées d'avance	19 545		26 990	
Produits à recevoir	59 725		50 944	
Amortissement actuariel (produits)	5 409 072		4 921 236	
Comptes de régularisation actif liés aux instruments financiers à terme	1 409 285		1 291 054	
Produits comptabilisés d'avance		47 680		49 157
Amortissement actuariel (charges)		3 215 095		3 072 477
Intérêts perçus d'avance		-4 304		-2 065
Comptes de régularisation passif liés aux instruments financiers à terme		418 401		403 496
TOTAL	9 469 135	3 676 872	9 101 725	3 523 064

5.7.2 Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et dettes

Postes du bilan (en milliers d'euros)	Produits à recevoir		Charges à payer	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Autres créances	300 775	186 400	248 064	157 339
■ Personnel			0	
■ Débiteurs divers	300 775	186 400	248 064	157 339
Comptes de régularisation actif	2 631 077	2 862 263		
■ Intérêts et loyers acquis non échus	2 571 352	2 811 320		
■ Frais d'acquisition reportés				
■ Autres comptes de régularisation	59 725	50 944		
Autres dettes			1 938 198	2 037 093
■ Personnel			363 238	366 668
■ Créanciers divers			1 574 960	1 650 426
TOTAL	2 931 852	3 047 663	2 186 262	2 194 432

Postes du bilan (en milliers d'euros)	Produits constatés d'avance		Charges constatées d'avance	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Comptes de régularisation actif			6 838 058	6 239 461
■ Frais d'acquisition reportés			155	182
■ Amortissement actuariel			5 409 072	4 921 236
■ Autres comptes de régularisation			19 545	26 990
■ Comptes de régularisation actif liés aux instruments financiers à terme			1 409 285	1 291 054
Comptes de régularisation passif	3 676 872	3 523 064		
■ Produits comptabilisés d'avance	47 680	49 157		
■ Amortissement actuariel	3 215 095	3 072 477		
■ Intérêts perçus d'avance	-4 304	-2 065		
■ Comptes de régularisation passif liés aux instruments financiers à terme	418 401	403 496		
TOTAL	3 676 872	3 523 064	6 838 058	6 239 461

5.7.3 Détail de la provision pour risques et charges

Intitulé de la provision (en milliers d'euros)	Objet	31/12/2018	31/12/2017
Provision de réévaluation	Secteur immobilier	2 400	2 422
Autres provisions	Provision pour litiges et risques divers	54 634	120 442
TOTAL		57 034	122 864

5.7.4 Actifs en devises

Poste du bilan	Nature de la devise	Mt devise (en milliers)	Contre-valeur (en milliers d'euros)
Autres placements			3 550 644
	Dollar US	2 141 128	1 869 980
	Couronne Suédoise	826 461	80 593
	Franc Suisse	138 880	121 466
	Dollar Canadien	55 781	35 746
	Livre Sterling	1 072 336	1 198 770
	Yen	30 718 800	244 089

5.8 DETAIL DE LA VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE BRUTES DE REASSURANCE

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Au résultat		
1. Charges des provisions d'assurance vie	-7 117 888	-10 345 863
2. Variation des cours de change	-1 004	-506
3. Intérêts techniques et participations aux résultats incorporés directement	4 014 702	3 948 946
Intérêts techniques incorporés	695 850	870 280
Participation aux bénéfices incorporée	3 319 052	3 078 686
4. Utilisation des provisions pour participations aux bénéfices	1 576 515	1 563 877
TOTAL	-1 827 875	-4 843 746
Au bilan		
Variation des provisions mathématiques		
1. Provisions d'assurance vie à la fin de l'exercice	244 995 930	246 522 997
2. Provisions d'assurance vie au début de l'exercice	-246 522 997	-251 403 677
TOTAL	-1 527 068	-4 880 680

5.9 VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES ISSUES DES CONTRATS PERP

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Engagements d'assurance libellés en euros - provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	1 092 794	1 059 840
Engagements d'assurance libellés en unités de compte	148 585	162 208
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes	412 108	383 917
TOTAL	1 651 487	1 605 965

5.10 PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITE

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Montant de la plus ou moins-value latente globale nette article R. 343-5	11 604 369	16 642 093
Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute constituée au niveau des autres provisions techniques	0	0
Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constituer sur exercices futurs	0	0
Bénéfice net réel hors impact du transfert de charge sur la PRE	1 165 360	1 142 526

Note 6 | Compte de résultat

6.1 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	31/12/2018		31/12/2017	
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et participations	Autres revenus et frais financiers	Total 2018	
(en milliers d'euros)				
Produits des placements				
Révenus des participations	392 521	-262 695	129 827	163 055
Revenus des placements immobiliers	1 938	489 345	491 283	502 703
Revenus des autres placements	96 079	6 091 634	6 187 713	6 710 837
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	142 777	851 281	994 057	757 136
Revenus des placements	633 316	7 169 564	7 802 880	6 133 730
Autres produits des placements	23 656	1 301 759	1 325 415	662 583
Profit provenant de la réalisation des placements	819	2 111 178	2 111 997	1 995 103
Total produits des placements	657 791	10 662 502	11 240 292	10 891 418
Charges des placements				
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, egios...)	-	599 915	599 915	578 305
Autres charges des placements	83 529	1 161 082	1 244 621	1 098 606
Pertes provenant de la réalisation des placements	4 490	1 945 144	1 949 634	1 244 963
Total charges des placements	88 019	3 706 152	3 794 170	2 621 674
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	569 772	6 876 350	7 446 122	6 069 542

CATEGORIE VIE

COMPTES ANNUELS 2018 - CNP ASSURANCES 49

Hors compte													
Montant des rachats	219 544	278	10 094 374	27 406	0	5 710	879 610	14 579	46 818	37 517	1 797	214 071	11 541 503
Intérêts techniques bruts de l'exercice	2 911	421	628 504	10 234	921	47 132	47	7 270	0	0	0	210	895 650
Provisions techniques brutes à la clôture	5 387 525	48 265	224 864 282	882 362	1 284 635	4 030 149	32 192 310	494 746	15 769 696	17 13 877	275 809	9 439 817	296 183 485
Provisions techniques brutes à l'ouverture ⁽¹⁾	4 362 546	47 368	228 814 281	590 489	1 283 879	4 182 373	32 403 705	515 133	15 606 207	1 662 347	176 331	7 214 200	298 958 968
(1) Les provisions techniques brutes à l'ouverture tiennent compte d'un redassement de la catégorie « Autres contrats individuels d'assurance vie à prime périodique » à la catégorie « Contrats de capitalisation à prime unique » d'un montant de 47,4 M€													

CATEGORIE NON-VIE

Catégories 20 à 39 (en milliers d'euros)	Dommages corporels contrats individuels	Dommages corporels contrats collectifs	Acceptations	Total
Primes acquises	13 730	1 374 718	438 009	1 826 457
1a. Primes	13 854	1 377 651	433 516	1 824 821
1b. Variation des primes acquises et risques en cours	-76	2 933	-4 494	-1 638
Charges des prestations	106 369	812 377	427 287	1 346 032
2a. Prestations et frais payés	-3 433	1 676 717	504 178	2 177 463
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	108 782	-864 340	-76 882	-832 430
Solde de souscription	-91 830	562 341	10 713	481 424
Frais d'acquisition	1 066	429 186	716	430 968
Autres charges de gestion nettes	-2 295	87 834	13 798	98 336
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 209	517 019	14 613	530 324
Produits des placements	2 162	109 826	41 896	153 884
Participation aux résultats	3 004	30 141	8 369	41 534
Solde financier	-842	78 685	33 508	112 350
Part des réassureurs dans les primes acquises	0	100 652	0	100 652
Part des réassureurs dans les prestations payées	0	770 094	0	770 094
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	0	-839 498	0	-839 498
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	2 731	0	2 731
Commissions reçues des réassureurs	0	32 145	0	32 145
Solde de la réassurance	0	-135 378	0	-135 378
RÉSULTAT TECHNIQUE	-91 289	-10 372	28 707	-71 928
Hors compte				
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (clôture)	24	22 144	38 057	58 226
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (ouverture)	99	19 211	40 551	59 862
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	8 002	3 133 728	1 568 514	4 708 243
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	8 082	3 743 429	1 630 308	6 381 818
Autres provisions techniques (clôture)	141 031	1 067 022	220 039	1 428 092
Autres provisions techniques (ouverture)*	29 148	1 283 551	228 624	1 639 321

* Les autres provisions techniques d'ouverture sont présentées hors provisions pour participation aux bénéfices et ristournes et hors provisions pour égalisation

6.3 TRANSFERTS DE RICHESSES EUROCROISSANCE

Informations relatives au mécanisme temporaire de transfert d'actifs vers des engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification.

La collecte nette de l'année 2018 des contrats Eurocroissance ayant bénéficiés d'un transfert de richesse s'établit à 95 569 996,71 euros.

En application du 1° de l'arrêté du 13 juillet 2016, le pourcentage de plus-value latente transférée du fonds général vers le fonds Eurocroissance est de 0,027168 %.

En application du 2° de l'arrêté du 13 juillet 2016, le taux de plus-value latente avant transfert d'actifs est de 9,077100 %.

En application du 3° de l'arrêté du 13 juillet 2016, le taux de plus-value latente après transfert d'actifs est de 9,075024 %.

6.4 CHARGES DE PERSONNEL

La ventilation des charges de personnel s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Salaires	177 889	180 443	-1,4%
Charges sociales	83 208	87 635	-27,9%
Autres	9 340	9 528	-2,0%
TOTAL	250 416	277 604	-9,9%

6.5 COMMISSIONS

Le montant des commissions afférent à l'assurance directe et afférent aux exceptions, comptabilisé pendant l'exercice, est de 2 583 517 K€.

Ce montant comprend les commissions de toute nature allouées aux partenaires de CNP Assurances qui distribuent ses produits.

6.6 VENTILATION DES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES ET NON TECHNIQUES

Postes du compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Détail des autres produits non techniques	47 809	13 989
Intérêts sur prêts divers	40	131
Autres produits non techniques	465	34
Reprise non technique réserve de capitalisation	47 303	13 824
Détail des autres charges non techniques	13 730	22 202
Dotation non technique réserve de capitalisation	1 986	1 626
Autres charges non techniques	11 744	20 578
Détail des produits exceptionnels	82 926	99 195
Produits sur exercices antérieurs	0	0
Produits exceptionnels	5 967	14 107
Reprises des provisions pour risques et charges	76 959	85 088
Produits de cessions d'immobilisations d'exploitation	0	0
Détail des charges exceptionnelles	24 239	79 621
Pertes sur exercices antérieurs	0	0
Charges exceptionnelles de l'exercice	12 047	11 757
Amortissements exceptionnels	1 196	13 197
Dotations aux provisions pour risques et charges	10 996	54 668

6.7 CHARGES D'IMPOTS

Détail de la charge d'impôts (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Charge fiscale liée aux opérations courantes	349 139	405 031	
Produit/charge fiscal lié aux opérations exceptionnelles	0	0	
Impôt société	349 139	405 031	-13,8%

6.8 PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Désignation (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2015	31/12/2014
A. Participation aux résultats	6 604 000	7 341 421	7 586 075	7 889 060	8 157 002
A1. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	5 653 564	5 558 439	5 630 283	6 397 087	8 918 887
A2. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	950 435	1 782 982	1 955 793	1 491 973	1 238 315
B. Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A. 132-10					
B1. Provisions mathématiques moyennes ⁽¹⁾	236 788 781	240 717 692	240 486 098	237 085 421	230 820 659
B2. Montant minimal de la participation aux résultats	3 361 261	3 691 567	4 218 763	4 589 340	4 901 854
B3. Montant effectif de la participation aux résultats ⁽²⁾	4 305 144	5 047 472	5 410 830	5 711 896	6 087 746
B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	3 465 973	3 345 328	3 471 829	4 299 238	4 830 193
B3b. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	839 171	1 702 144	1 939 000	1 412 659	1 237 553

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, correspondant aux contrats des catégories à l'article A. 132-10

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 132-10

6.9 EFFECTIF

L'effectif au 31 décembre 2018 par catégorie se décompose comme suit :

Statuts (en nombre de personnes)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Cadres	1 776	1 777	-0,1%
Non-cadres	981	1 026	-4,4%
TOTAL	2 757	2 803	-1,6%

Les effectifs mentionnés sont hors personnel CNP TI.

6.10 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les éléments ci-dessous, présentent, en cumul, et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du directeur général et des administrateurs de CNP Assurances, comprenant ceux du président du conseil d'administration.

En 2018

- **Avantages à court terme** : le montant des rémunérations versées par la Société aux administrateurs de CNP Assurances, ainsi qu'au président du conseil d'administration et au directeur général se monte à 1 370 832 € (Incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature éventuels).
- **Avantages à long terme** : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général et au président du conseil d'administration, s'élève à 0 €. Aucune somme n'a été provisionnée en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
Une provision, pour un montant de 4 194 612 €, a par ailleurs été constituée au titre des droits acquis par le directeur général actuel au cours de la période de salariat antérieure à sa nomination.
- **Indemnités de fin de contrat de travail** : aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée au Directeur général, au Président du Conseil d'administration et aux administrateurs. Aucune somme n'a été provisionnée en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
Une provision, pour un montant de 707 151 €, a par ailleurs été constituée au titre des droits acquis par le directeur général actuel au cours de la période de salariat antérieure à sa nomination.
- **Paiement en actions** : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2018 par la Société. Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance n'a été effectuée au profit des administrateurs et des dirigeants de CNP Assurances.

En 2017

- **Avantages à court terme** : le montant des rémunérations versées par la Société aux administrateurs de CNP Assurances, ainsi qu'au président du conseil d'administration et au directeur général se monte à 1 252 208 € (Incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature éventuels).
- **Avantages à long terme** : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite du directeur général et du président du conseil d'administration, s'élève à 0 €.
- **Indemnités de fin de contrat de travail** : aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée au directeur général, au président du conseil d'administration et aux administrateurs.
- **Paiement en actions** : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2017 par la Société. Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance n'a été effectuée au profit des administrateurs et des dirigeants de CNP Assurances.

6.11 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Opérations brutes			
Chiffre d'affaires par secteur géographique			
(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	%
France	21 411 500	22 747 557	-5,9%
Hors de France	576 692	200 758	187,3%
Succursale Italie	81 741	68 316	19,7%
Succursale Espagne	688	1 013	-32,1%
LPS Allemagne	100	-103	-197,5%
Fillele Luxembourg	494 163	131 531	275,7%
TOTAL	21 988 192	22 948 315	-4,2%

6.12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires TTC des commissaires aux comptes
en 2018
(en milliers d'euros)

Audit	Mazars	%	Price Waterhouse Coopers	%
Certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	1 161	73%	1 189	70%
CNP Assurances	1 161		1 189	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit ⁽²⁾	424	27%	521	30%
TOTAL	1 585	100 %	1 710	100 %

(1) Y compris l'audit des annexes IFRS9 et les migrations informatiques

(2) Les « Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes » recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres de dettes, à la revue de la MCEVE, à la revue de la traduction en anglais du document de référence et à la revue des indicateurs de développement durable

Note 7 Engagements hors bilan

Catégories de stratégies par nature d'IFT (en milliers d'euros)	Montants 31/12/2018		Durées de vie résiduelles		
	Engagements reçus	Engagements donnés	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Stratégie de rendement					
IFT Equity					
Achat Call - Put	-5 721 732		1 573 638	-7 237 771	-57 589
Vente Call - Put		-3 464 565	341 080	-3 805 645	
IFT Taux					
Achat Cap	71 340 500		6 120 000	35 049 000	31 171 500
Vente Cap		29 952 500	1 860 000	27 304 000	788 500
Swap					
Receive Swap	7 786 514		1 058 532	4 315 237	2 412 745
Pay Swap		7 950 449	1 019 063	4 340 654	2 590 732
TOTAL REÇUS	73 405 282		7 752 170	32 128 465	33 526 646
TOTAL DONNÉS		34 438 384	3 220 143	27 839 009	3 379 232
IFT EN COURS	38 988 898		4 532 027	4 287 457	30 147 414

Note 8 | Renseignements relatifs aux passifs subordonnés

TSR

Date d'émission	Nature juridique	Code ISIN	Devise	Montant total émis (en millions de devises)	Montant total émis (en millions d'euros)	Taux servi	1 ^{ère} date de call	Tiering	Échéance
24/06/2003	TSR taux fixe/variable	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	EUR	200	200	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 200 pb à partir du 24/06/2013	Passée	Tier 2	23/06/2023
15/11/2004	TSR taux fixe/variable	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	EUR	90	90	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 160 pb à partir du 15/11/2016	15/11/2016	Tier 1	Indéterminée
15/11/2004	TSR taux fixe/variable	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	EUR	93	93	Euribor 3 mois + 70 pb jusqu'en 2016 et Euribor 3 mois + 180 pb à partir du 15/11/2016	15/11/2016	Tier 1	Indéterminée
14/09/2010	TSR taux fixe/variable	FR0010941484	EUR	750	750	6 % jusqu'en septembre 2020 puis Euribor 3M + 447,2 pb	14/09/2020	Tier 2	14/09/2040
07/04/2011	TSR taux fixe/variable	FR0011034065	GBP	300	335	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 pb	30/09/2021	Tier 2	30/09/2041
07/04/2011	TSR taux fixe/variable	FR0011033851	EUR	700	700	6,875 % jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 pb	30/09/2021	Tier 2	30/09/2041
05/06/2014	TSR taux fixe/variable	FR0011949403	EUR	500	500	4,25 % jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 pb	05/06/2025	Tier 2	05/06/2045
10/12/2015	TSR taux fixe/variable	FR0013066388	EUR	750	750	4,5 % jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 pb	10/06/2027	Tier 2	10/06/2047
22/01/2016	TSR taux fixe/variable	FR0013101599	USD	500	437	6 % sur toute la durée du titre	22/01/2029	Tier 2	22/01/2049
20/10/2016	TSR taux fixe/variable	FR0013213832	EUR	1 000	1 000	1,875 % jusqu'en octobre 2022		Tier 3	20/10/2022
TOTAL TSR				4 883	4 855				

EMPRUNTS SUBORDONNES

Date d'émission	Nature Juridique	Code ISIN	Devise	Montant total émis (en millions de devises)	Montant total émis (en millions d'euros)	Taux servi	1 ^{ère} date de call	Tiering	Échéance
21/06/2004	Emprunt subordonné taux variable	FR0010093326	EUR	250	250	TEC10 + 10 pb cap à 9 %	Passée	Tier 1	Perpétuelle
24/09/2004	Emprunt subordonné taux variable	FR0010093326	EUR	50	50	TEC10 + 10 pb taux global capé à 9 %	Passée	Tier 1	Perpétuelle
11/03/2005	Emprunt subordonné taux variable	FR0010167296	EUR	24	24	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) cap à 9 % et floor à 2,75 %	Passée	Tier 1	Perpétuelle
11/03/2005	Emprunt subordonné taux variable	FR0010167247	EUR	225	226	8,5 % jusqu'en mars 2006 puis 3 % + (CMS10 * 22,5 %)	Passée	Tier 1	Perpétuelle
27/06/2005	Emprunt subordonné taux variable	FR0010203026	EUR	75	75	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS10 + 30 pb	Passée	Tier 1	Perpétuelle
16/05/2006	Emprunt subordonné taux variable	FR0010318386	EUR	180	160	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 18 5 pb (y compris step-up 100 pb à Call Date)	16/05/2038	Tier 1	Perpétuelle
20/12/2006	Emprunt subordonné taux variable	FR0010406082	EUR	108	106	Euribor 3mois + 95 pb jusqu'au 20 déc. 2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb à compter du 20 déc. 2026	20/12/2028	Tier 1	Perpétuelle
18/07/2013	Emprunt subordonné taux fixe	FR0011536461	USD	500	437	6,876 % jusqu'en juillet 2019 puis reset taux fixe swap 6 ans + 500 pb	18/07/2019	Tier 1	Perpétuelle
18/11/2014	Emprunt subordonné taux fixe	FR0012317758	EUR	500	500	4 % jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 pb	18/11/2024	Tier 1	Perpétuelle
27/06/2018	Emprunt subordonné taux fixe	FR0013336534	EUR	500	500	4,75% jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4bp	27/06/2028	Tier 1	Perpétuelle
TOTAL EMPRUNTS SUBORDONNÉS				2392	2328				
TOTAL PASSIFS SUBORDONNÉS				7276	7183				



Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 avril 2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 18 avril à 14 heures 30, les actionnaires de CNP Assurances, société anonyme au capital de 686 618 477 euros divisé en 686 618 477 actions de 1 euro de nominal, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège de la société, 4 Place Raoul Dautry, à Paris 15ème.

Jean-Paul FAUGERE

Président du Conseil d'administration

■ Constitution du bureau de l'Assemblée

Bonjour et bienvenue à tous. Je suis très heureux de vous accueillir à cette Assemblée générale 2019.

Cette Assemblée générale a été annoncée au Bulletin des annonces légales et obligatoires le 11 mars et un avis a été publié dans ce même bulletin le 22 mars.

Les actionnaires, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ensemble 585 867 457 actions ayant droit de vote, soit 85,38 % du capital. Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale est valablement constituée.

Aux fins de constitution du bureau, je vous propose de désigner en qualité de scrutateurs les deux actionnaires représentant le plus grand nombre de droits de vote, à savoir la Caisse des dépôts et consignations, représentée par madame Alexandra Basso, et la société Sopassure, représentée par monsieur Jean-Yves Forel. Je propose également de désigner comme secrétaire de notre Assemblée le secrétaire du conseil d'administration, monsieur Olivier Pekmezian.

(...)

VOTE DES RESOLUTIONS

Olivier PEKMEZIAN

Secrétaire de l'Assemblée

Le quorum définitif montre que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ensemble 585 871 171 actions ayant droit de vote, soit 85,38 % du capital.

■ Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise des rapports du conseil d'administration de CNP Assurances constitués du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport sur les projets de résolution, présentant notamment l'exposé des motifs, et des comptes sociaux de CNP Assurances (compte de résultat, bilan, annexes) clos le 31 décembre 2018 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de CNP Assurances tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net de 1 165 360 175,81 €.

En outre, l'assemblée générale des actionnaires approuve également le prélèvement d'un montant de 774 325,00 € sur les réserves facultatives de CNP Assurances et l'affectation de l'intégralité de ce prélèvement à la réserve du fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes visé aux articles L.423-1 et suivants du code des assurances.

Cette résolution est adoptée par 1 122 067 359 voix (99,90 %) contre 1 083 135 voix (0,10 %) et 3 498 abstentions (0,00 %).

■ Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe CNP Assurances inclus dans le rapport de gestion, des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve expressément les comptes consolidés du groupe CNP Assurances clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un résultat net part du groupe CNP Assurances de 1 366,7 M€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou mentionnées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 1 122 893 911 voix (99,98 %) contre 256 368 voix (0,02 %) et 3 713 abstentions (0,00 %).

15

■ Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et fixation du dividende)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, constatant que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 1 165 360 175,81 € et le compte « report à nouveau » de 2 127 957 079,72 €, formant un bénéfice distribuable de 3 293 317 255,53 €, décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- à titre de dividende pour un montant total de 611 090 444,53 € ;
- au compte « report à nouveau » pour un montant de 2 682 226 811 €.

Sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2018, soit 686 618 477 actions, l'assemblée générale des actionnaires décide la mise en paiement aux actions y ayant droit d'un dividende de 0,89 € par action.

Il sera mis en paiement à compter du 30 avril 2019 étant précisé que la date de détachement du dividende sur le marché réglementé d'Euronext à Paris est le 26 avril 2019.

L'assemblée générale des actionnaires autorise en conséquence le directeur général, avec faculté de subdélégation, à prélever ou créditer le compte « report à nouveau » des sommes nécessaires dans les conditions indiquées ci-dessus.

Le dividende sera éligible à l'abattement de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, conformément aux dispositions de l'article 158 3. 2° du code général des impôts, sous réserve que ces actionnaires exercent l'option, prévue au 2 de l'article 200 A du code général des impôts, pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu de l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application de l'imposition forfaitaire visée au 1 du même article 200 A.

Il est précisé que le montant global du dividende mis en distribution sera diminué du montant correspondant aux actions éventuellement détenues par CNP Assurances. Ce montant sera affecté, conformément à l'article L.225-210 du code de commerce, au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale des actionnaires rappelle le montant des dividendes distribué au titre des trois derniers exercices.

Le dividende versé au titre des trois derniers exercices est établi comme suit :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende par action
2015	686 618 477	0,77 €
2016	686 618 477	0,80 €
2017	686 618 477	0,84 €

En application de l'obligation d'information définie à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que les distributions au titre des exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 étaient éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Cette résolution est adoptée par 1 123 084 230 voix (99,99 %) contre 66 264 voix (0,01 %) et 3 498 abstentions (0,00 %).

(...)

▪ Vingt-troisième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les lois et règlements.

Cette résolution est adoptée par 1 122 752 724 voix (99,96 %) contre 397 195 voix (0,04 %) et 4 073 abstentions (0,00 %).

(...)

Certifié conforme à l'original,

Fait à Paris, le 23 mai 2019

Le Président



Jean-Paul Faugère